



HÉMA-QUÉBEC

Un régime d'indemnisation *no fault* pour d'éventuelles victimes

Page A 3

PQ

Boisclair invite le Canada anglais à prendre le beau risque

Page A 4

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. XCVII N° 261

LE JEUDI 16 NOVEMBRE 2006

88¢ + TAXES = 1\$

L'entrepreneur a respecté le budget initial de l'UQAM

Le président du conseil d'administration ne peut expliquer qu'une partie des coûts additionnels

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

Pomerleau inc., l'entrepreneur général qui a signé la construction du Complexe des sciences de l'UQAM, assure qu'il a respecté à la lettre le budget de 165 millions octroyé par l'université, terminant même l'exercice avec une économie d'un million de dollars. Il ne s'explique pas le «dépassement des coûts de construction», évalué désormais par les vérificateurs de l'UQAM à 40 millions de dollars.

Surpris de la hauteur des imprévus dans ce projet immobilier, le président-directeur général de l'entreprise de construction, Pierre Pomerleau, a indiqué

Le montage financier initial prévoyait un budget de 165 millions. Or le projet a finalement coûté 164 millions, selon l'entrepreneur.

hier au *Devoir* qu'il se désolait de l'ombre jetée sur ce projet, qu'il a qualifié hier de «succès colossal». «Depuis le premier estimé qu'on a fait en 2003, on a parlé de 165 millions, et à la fin, on a terminé avec 164. C'est une économie! Écoutez: pour nous, à tous points de vue, c'est un projet qui s'est fait sous le signe de l'efficacité et de la responsabilité. C'est un succès.» Les propos de M. Pomerleau, un des chefs de file dans l'industrie de la construction québécoise, contrastent avec le constat fait la veille par le Comité de vérification de l'UQAM, qui a analysé les états financiers de l'établissement. Comme *Le Devoir* le révélait hier, celui-ci a en effet conclu à des «coûts additionnels de construction du Complexe des sciences» de l'ordre de 40,6 millions de dollars au 31 mai dernier. Le montage financier initial prévoyait un budget de 165 millions, comprenant les travaux effectués sur le Pavillon des sciences biologiques, le Cœur des sciences, les résidences universitaires et le pavillon institutionnel de la Télé-université.

Le président du conseil d'administration de l'UQAM, Alain Lallier, a convenu hier qu'on ne pouvait

VOIR PAGE A 10: UQAM

Bachand fait volte-face

Québec entend revoir la loi sur les heures d'affaires d'ici la fin du mois

FABIEN DEGLISE

Le supplice de la file d'attente aux caisses des épicerie le samedi et le dimanche après 17 heures devrait disparaître dans quelques semaines. En effet, le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, Raymond Bachand, se prépare à revoir d'ici la fin du mois la loi sur les heures d'affaires, à l'origine de cet effet pervers, afin de «régler le problème rapidement», a-t-il indiqué en entrevue au *Devoir*. Le dépoussiérage doit être réglé avant Noël, espère-t-il, et ce, en dépit des tensions qui existent actuellement entre syndicats d'employés et épiciers autour des nouvelles règles du jeu à adopter.

«Ça fait longtemps que l'on essaye de maintenir un équilibre entre les consommateurs, les travailleurs et les employeurs», a indiqué hier M. Bachand lors d'un entretien téléphonique. «Mais à un moment donné, comme gouvernement, nous avons des responsabilités. Un consensus clair a émergé dans les dernières semaines: après 17 heures [le samedi, le dimanche et les jours fériés], ça n'a pas de bon sens [dans les épicerie]. On va donc agir là dessus.»

VOIR PAGE A 10: BACHAND

INDEX

Annonces	B 4	Météo	B 7
Avis publics	B 6	Monde	B 7
Culture	B 10	Mots croisés	B 4
Décès	B 4	Politique	A 3
Économie	B 1	Sports	B 6
Éditorial	A 8	Sudoku	B 4
Idées	A 9	Télévision	B 8

Ambrose règle ses comptes

La taxe carbone de Villepin fait du chemin à Nairobi

LOUIS-GILLES FRANÇEUR

Pendant que le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, invitait la communauté internationale à hisser les changements climatiques en tête de leurs priorités, au niveau des questions de sécurité, la ministre canadienne de l'Environnement, Rona Ambrose, a profité de ses cinq minutes sur la tribune onusienne de la conférence de Nairobi sur le climat pour se lancer dans une série d'attaques partisans que plusieurs ont qualifiée de «très mauvais goût».

Elle a notamment accusé le précédent gouvernement libéral de n'avoir pas mis en place un plan à la hauteur de ses engagements en vertu du protocole de Kyoto, sans pour autant mentionner que c'est le gouvernement Harper qui a mis la hache dans les volets des différents programmes déjà fonctionnels et fait disparaître le budget de 10 milliards consacré au plan canadien de lutte contre les changements climatiques.

Lorsque les conservateurs sont arrivés au pouvoir en janvier dernier, a-t-elle dit, «nous nous sommes rendus compte que les mesures prises pour répondre aux changements climatiques par les précédents gouvernements canadiens étaient insuffisantes et inexplicables. Des années après avoir signé et ratifié le protocole de Kyoto, le Canada n'avait toujours pas mis en application un plan pour lutter contre les changements climatiques. Et le résultat, c'est que le Canada est à 35 % au-dessus de l'objectif de Kyoto» pour ses émissions de gaz à effet de serre.

«Certains, a-t-elle ajouté devant les 180 pays représentés par une centaine de ministres plénipotentiaires, se servent du protocole de Kyoto pour susciter la division

«Jamais en 15 ans de travail dans ce dossier, je n'avais vu des attaques aussi basses partisans préférées sur une tribune internationale», dit Steven Guilbeault

VOIR PAGE A 10: AMBROSE

- La chronique de Michel David, à lire en page A 3
- L'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon, en page A 8

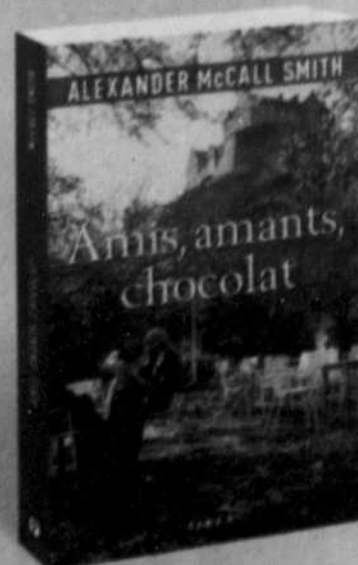
IDÉES

Pour un Québec économe

Une coalition nationale veut remettre l'épargne au centre des préoccupations des Québécois

■ À lire en page A 9

Par l'auteur de Mma Ramotswe, détective



Alexander McCall Smith
Amis, amants, chocolat

256 pages - 24,95\$

www.editionsfides.com



Washington d'accord pour discuter de l'Irak avec l'Iran

Un haut responsable du département d'État a indiqué hier que Washington était d'accord «sur le principe» pour discuter directement avec l'Iran de la situation en Irak. «En ce qui concerne l'Iran, nous sommes prêts, en théorie, à discuter avec les Iraniens de la situation en Irak», a affirmé David Satterfield, principal conseiller de la secrétaire d'État Condoleezza Rice sur les affaires irakiennes au cours d'une audition devant une commission du Sénat américain.

«Nous sommes prêts, en théorie, à un dialogue direct avec l'Iran», a-t-il ajouté devant la commission des Forces armées. «Le calendrier pour un tel dialogue direct doit encore être examiné», a-t-il ajouté.

Empêtré dans le bourbier irakien, subissant des pressions très fortes pour résoudre le problème, Washington pose, pour toute rencontre avec Téhéran, des conditions qui touchent un autre dossier en exigeant que l'Iran cesse toute activité nucléaire avant de discuter de l'Irak.

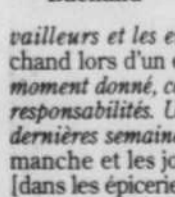
Ces déclarations surviennent deux jours après que les États-Unis eurent indiqué que Washington avait renoncé à discuter directement avec Téhéran des moyens de lutter contre la violence en Irak. Mardi, Damas et Téhéran ont fait savoir qu'ils étaient prêts à discuter des moyens pour stabiliser la situation en Irak.

À bord de l'avion présidentiel *Air Force One*, Stephen Hadley, le conseiller pour la Sécurité nationale du président George W. Bush

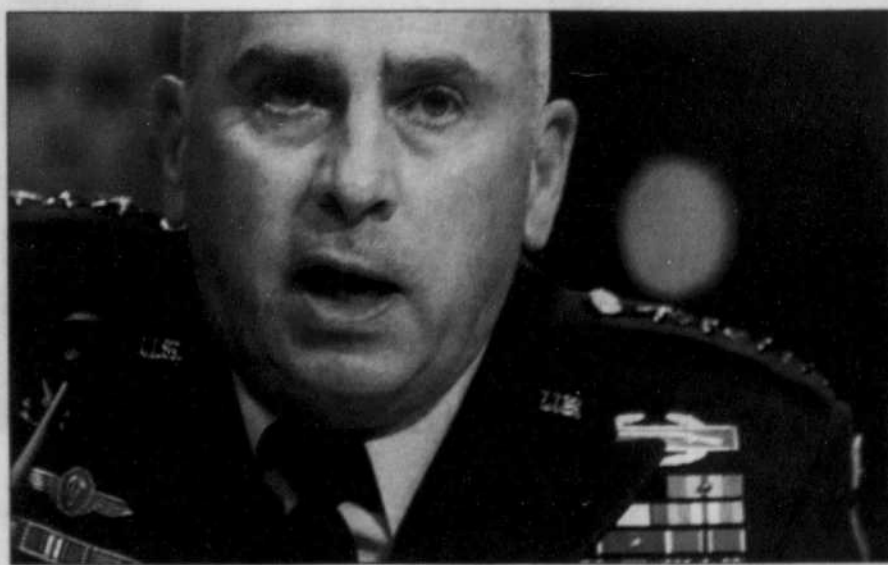
VOIR PAGE A 10: IRAK



Raymond Bachand



John Abizaid



Interrogé par des sénateurs américains, le général John Abizaid, chef du commandement central de l'armée américaine, a déclaré hier qu'une augmentation du contingent américain en Irak ne constituait pas la solution aux problèmes de ce pays.

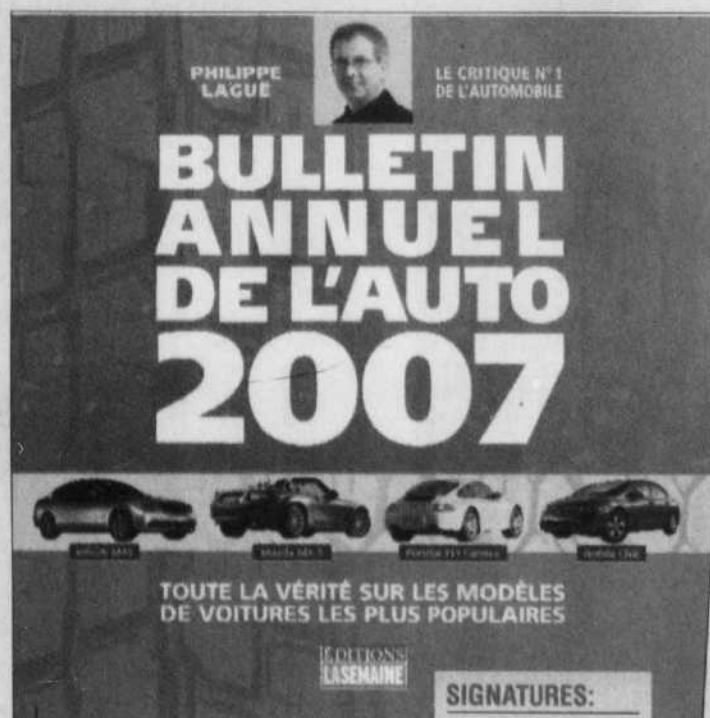
ÉDITIONS
LASEMAINE

LA MAISON DES BEST-SELLERS

SALON DU LIVRE
DE MONTRÉAL

(KIOSQUE 615)

VENEZ
RENCONTRER
NOS AUTEURS



Le guide incontournable
du consommateur
pour éviter les mauvais achats
Philippe Laguë

SIGNATURES:

Jeudi 16 nov.
de 19 h à 20 h

Vendredi 17 nov.
de 20 h à 21 h

Dimanche 19 nov.
de 12 h à 13 h

DOMINIQUE MICHEL



SIGNATURES:

Jeudi 16 nov.
de 16 h à 17 h

Vendredi 17 nov.
de 15 h à 17 h

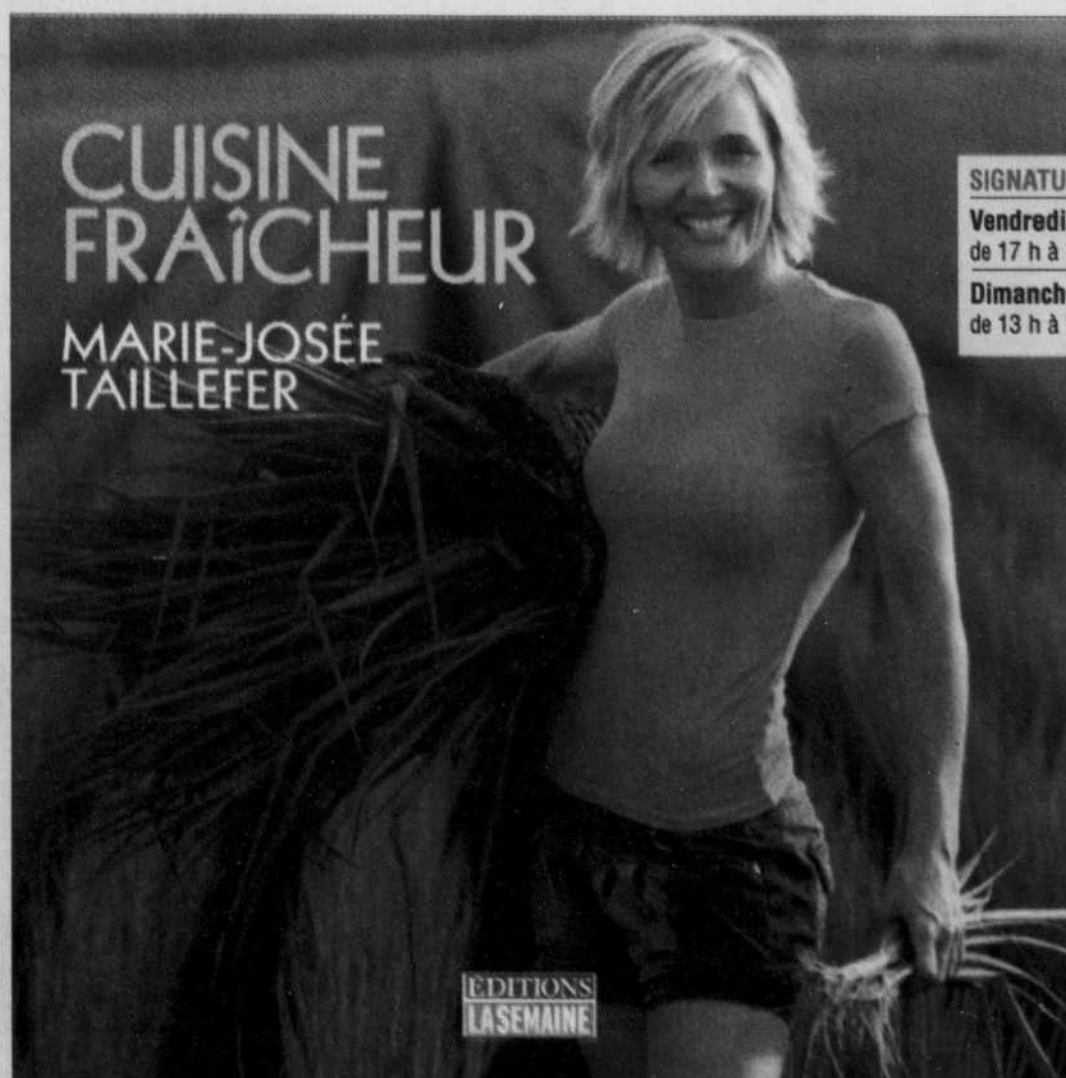
Samedi 18 nov.
de 14 h à 16 h et
de 18 h à 20 h

Dimanche 19 nov.
de 14 h à 16 h

«Y'A DES
MOMENTS SI
MERVEILLEUX...»

ÉDITIONS
LASEMAINE

Autobiographie à la fois drôle et émouvante
600 pages de confidences et d'anecdotes
Dominique Michel



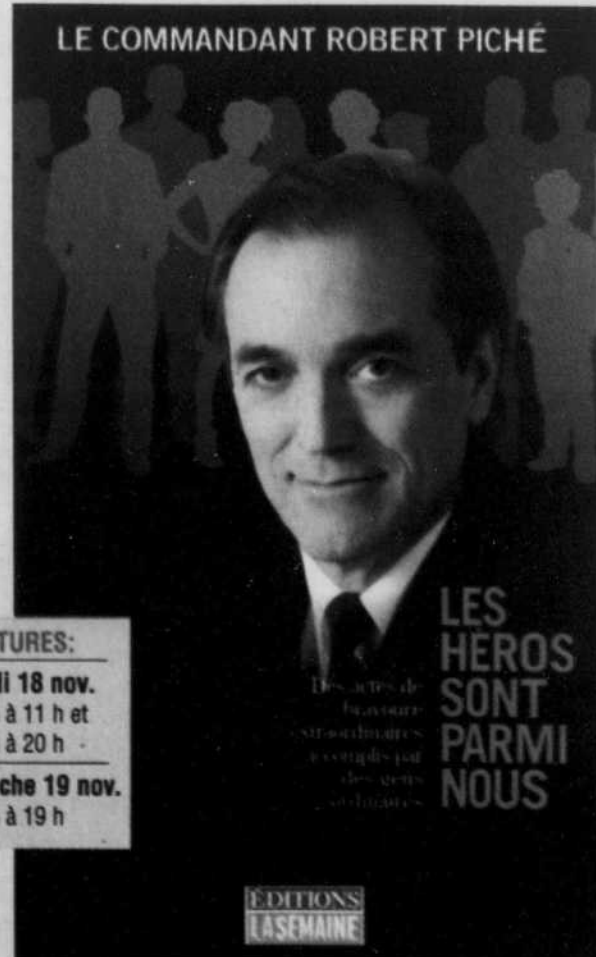
Des recettes au goût du jour
Marie-Josée Taillefer

SIGNATURES:

Vendredi 17 nov.
de 17 h à 19 h

Dimanche 19 nov.
de 13 h à 14 h

LE COMMANDANT ROBERT PICHE



SIGNATURES:

Samedi 18 nov.
de 10 h à 11 h et
de 19 h à 20 h

Dimanche 19 nov.
de 18 h à 19 h

Des témoignages de héros
Le commandant Robert Piché

POLITIQUE

Un régime d'indemnisation *no fault* pour d'éventuelles victimes du sang

Québec entend créer un régime particulier d'assurance pour Héma-Québec



Michel David

Le fossile et le mollusque

Le petit jeu auquel Québec et Ottawa se livrent depuis le début de la conférence de Nairobi sur les changements climatiques tourne franchement à la farce. Et, en toute justice, il faut reconnaître que le ministre de l'Environnement, Claude Béchard, s'est surpassé dans le rôle du dindon.

Déjà, la semaine dernière, sa vis-à-vis fédérale, Rona Ambrose, avait démontré une facilité déconcertante à le rouler dans la farine. Malgré les dénégations du principal intéressé, qui réclamait un droit de parole à Nairobi, elle était sortie d'une rencontre avec M. Béchard en déclarant qu'ils avaient conclu une entente qui permettrait au Canada de parler d'une seule voix.

Après avoir réalisé qu'il s'était fait berné, M. Béchard s'était envolé pour l'Afrique en se promettant de faire passer un mauvais quart d'heure à celle qui s'était payé sa tête aussi ouvertement. «Je crois qu'à la fin de la semaine, M^{me} Ambrose dira que c'était une erreur de ne pas nous avoir donné l'occasion de parler», avait-il déclaré.

Cette belle pugnacité n'a malheureusement pas résisté au décalage horaire. Sitôt débarqué, M. Béchard s'est empressé de conclure une nouvelle entente avec M^{me} Ambrose. «Je n'ai pas changé de ton, mais je ne veux pas de chicanes», a-t-il expliqué à un collègue de *La Presse*. Sur la promesse que la ministre fédérale allait mentionner le plan québécois dans son discours, il s'abstient de critiquer Ottawa devant la communauté internationale.

Bien entendu, elle n'en a pas dit un mot et M. Béchard s'est retrouvé Gros-Jean comme devant. De toute évidence, M^{me} Ambrose ment comme elle respire, mais il est encore plus étonnant de voir M. Béchard gober tout ce qu'elle dit. A moins que la tactique du dindon ne soit une ruse pour démontrer toute la perfidie fédérale? Voilà qui serait vraiment très fort!

♦ ♦ ♦

Il n'est pas rare qu'un(e) politicien(ne) donne l'impression de prendre les gens pour des imbéciles, mais M^{me} Ambrose a vraiment atteint un sommet de mauvaise foi dans sa présentation de la position canadienne sur la lutte contre les changements climatiques.

Le directeur de Greenpeace au Québec, Steven Guilbeault, a parfaitement traduit le sentiment général en déclarant: «Les propos de la ministre, qui prétend que le Canada respectera les obligations du protocole de Kyoto, mais pas les cibles, sont ridicules, mensongers et scandaleux.»

Cela n'excuse évidemment pas tout. Le président du Canadian Climate Action Network, David Coon, a dû présenter ses excuses à la ministre, après que des membres de son réseau lui eurent reproché de s'occuper davantage de sa coiffure que de son travail, mais l'incident témoigne de l'exaspération que provoque son attitude.

Hier, M^{me} Ambrose a déclaré que le protocole de Kyoto était utilisé pour diviser les Canadiens. Là encore, elle déformait scandaleusement la réalité. A en croire un récent sondage CBC-Environnics, ce serait plutôt un facteur d'unité: 70 % des Canadiens estiment que le gouvernement Harper n'en fait pas suffisamment pour la protection de l'environnement. Un tel consensus d'un océan à l'autre sur une question d'actualité est plutôt rare.

Trois fois en moins d'une semaine, les groupes environnementaux ont décerné au Canada le prix du «Fossile du jour». L'immobilisme flagrant du Canada lui vaut le 51^e rang sur une liste de 56 pays. Seuls les États-Unis, la Chine, la Malaisie, le Kazakhstan et l'Arabie saoudite font pire. Le statut présidentiel du Canada à la conférence constitue un objet de gêne.

♦ ♦ ♦

L'attitude de M. Béchard à Nairobi mériterait plutôt au gouvernement Charest le «prix du mollusque». Elle illustre de façon presque caricaturale le caractère factice de la vigueur dont il se targue en matière de relations fédérales-provinciales.

D'ailleurs, le premier ministre monte rarement au front lui-même. Au contraire, quand un de ses ministres élève un peu le ton, il s'empresse d'intervenir pour dédramatiser, comme il l'a fait la semaine dans le cas du différend sur Kyoto. S'il n'y a rien de grave pour M. Charest, comment blâmer M. Béchard de tempérer ses ardeurs? Remarque, après sa prestation dans le dossier du Mont Orford, il est assez difficile de l'imaginer en kamikaze de la protection de l'environnement.

Le sort réservé à ceux qui ne comprennent pas que l'agressivité à l'endroit d'Ottawa a ses limites doit également faire réfléchir. Yves Séguin et Thomas Mulcair ont payé cher d'avoir pris les choses trop au sérieux. Comme on dit: jamais deux sans trois.

La défense des intérêts du Québec a toujours été le talon d'Achille de M. Charest. Par définition, le PQ aura toujours l'avantage sur ce plan. Il est d'autant plus important pour un premier ministre fédéraliste de profiter de toutes les occasions de démontrer que sa première allégeance va au Québec en dépit de son engagement envers le Canada.

Hier, à l'Assemblée nationale, l'opposition péquiste a présenté une motion dénonçant «l'affaiblissement du premier ministre» face au gouvernement Harper, mais Jonathan Valois exagère un peu quand il affirme qu'il ne critique plus du tout Ottawa depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs.

Les stratèges libéraux ont bien compris la nécessité de faire une petite crise de temps à autre. Le problème est que la critique semble toujours être sans conséquence, comme dans le cas du registre des armes à feu, ou encore que tout est arrangé d'avance avec le «gars des vues», comme dans le cas du strontium à l'UNESCO.

Je parierais que, d'une manière ou d'une autre, M. Béchard va obtenir ses 328 millions pour son plan de lutte contre les changements climatiques d'ici les prochaines élections. Après l'avoir rendu aussi ridicule à Nairobi, c'est bien le moins que M^{me} Ambrose puisse faire.

mdavid@ledevoir.com

Si de nouvelles victimes du sang contaminé se déclarent au Québec, elles seront indemnisées par l'État en vertu d'un régime sans égard à la responsabilité. De ce fait, les victimes ne pourront plus recourir aux tribunaux pour réclamer des dommages. Un projet de loi déposé cette semaine à Québec instaure ce régime inédit.



ARCHIVES REUTERS

ROBERT DUTRISAC

Québec — Les futures victimes du sang contaminé au Québec seront indemnisées par un régime sans égard à la responsabilité, à l'instar des victimes d'accidents de la route ou d'accidents de travail.

C'est l'essence du projet de loi 45 qui vient de proposer à l'Assemblée nationale le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard.

Depuis sa création en 1998, les produits distribués par Héma-Québec, l'organisme chargé de la collecte du sang et de sa distribution dans le réseau de santé québécois, n'ont entraîné aucune contamination. Toutefois, cet organisme d'État autonome estime qu'il doit s'assurer. Or le coût de cette assurance n'a cessé de croître depuis quelques années, a expliqué Philippe Couillard au cours d'un entretien accordé à *Le Devoir*. «Les précautions qui sont prises à Héma-Québec et dans la plupart des agences de sang au monde sont suffisantes pour espérer qu'il

est peu probable qu'une telle catastrophe se produise. Cependant, compte tenu du risque, on a de la difficulté à trouver un assureur pour Héma-Québec», a indiqué le ministre.

Les agences de sang ont changé leurs pratiques en profondeur depuis le scandale du sang contaminé dont la Croix-Rouge canadienne fut responsable dans les années 80 et 90. Selon André Rock, vice-président aux affaires publiques et au marketing, le risque qu'une personne transfusée au Québec reçoive du sang contaminé est de 25 fois moindre que le risque pour un individu d'être frappé par la foudre, dont la probabilité est de l'ordre de un sur 500 000.

Qu'à cela ne tienne, Héma-Québec doit payer des primes d'assurance sans cesse croissantes. Il lui en coûtait annuellement 1,6 million en 1998 pour obtenir une couverture d'un montant de 300 millions, alors qu'aujourd'hui la pri-

me annuelle s'élève à huit millions, selon M. Roch. Le coût de l'assurance représente, à lui seul, 36 \$ par poche de sang distribuée. Si un régime d'indemnisation sans égard à la faute avait été en vigueur pour les produits d'Héma-Québec depuis sa création, l'organisme aurait économisé 50 millions, a signalé le porte-parole. Héma-Québec dispose d'un budget annuel de 120 millions.

Avec un régime d'indemnisation sans égard à la responsabilité, les victimes éventuelles perdent leur droit de recours devant les tribunaux. Et les indemnités de millions de dollars qui y sont parfois associées. En revanche, les victimes, s'il y en a, seront indemnisées avec célérité, tandis que les procédures judiciaires peuvent s'étendre sur plusieurs années, a fait valoir Philippe Couillard. De longues procédures devant les tribunaux entraînent «d'énormes frais juridiques pour des personnes qui, souvent, ont une pathologie assez sérieuse et qui n'ont pas nécessairement des années devant elles», a-t-il dit.

Le projet de loi 45 ne précise pas quelles indemnités seraient versées aux victimes. Le gouvernement adoptera une grille d'indemnisation par décret. On peut croire qu'elle s'inspirera des indemnités versées aux victimes d'accident de la route par la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) ou de celles consenties par la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST). À titre d'exemple, l'indemnité de remplacement de revenu versée par la SAAQ correspond à 90 % du revenu annuel, qui ne peut excéder 57 000 \$.

Le Devoir

L'Agence des PPP coûte plus cher que prévu

Le p.-d.g a un salaire plus élevé que le sous-ministre de la Santé, s'indigne le PQ

ANTOINE ROBITAILLE

L'Agence des partenariats publics privés du Québec (APPP), créée par le gouvernement Charest en 2005, a presque triplé sa masse salariale et son budget relatif aux avantages sociaux, qui passe de 1,3 à 3,1 millions de dollars pour l'exercice financier 2006-07. Son budget total est de 7,1 millions \$. C'est ce qu'on apprend dans le décret concernant les prévisions budgétaires de l'APPP, adopté le 18 octobre dernier par le gouvernement Charest.

Environ 8 % de la masse salariale est consacrée à la rémunération de son p.-d.g, Pierre Lefebvre (anciennement de Price Waterhouse Cooper), dont le traitement a été majoré de 2 % le 1^{er} avril dernier, ce qui lui vaut maintenant une rémunération de base de 219 300 \$. Avec le boni de 10 % auquel il a droit, son salaire pour l'année en cours pourrait grimper à 240 230 \$. De plus, M. Lefebvre a droit à un montant de 3450 \$ de frais de représentation et à 920 \$ par mois pour un appartement à Québec. Il peut se faire rembourser ses dépenses de voyage (sur présentation de pièces justificatives), et on lui remet une allocation pour l'adhésion à un cercle de gens d'affaires ainsi qu'une allocation de 610 \$ imposable pour son automobile.

L'attachée de presse de la présidente du Conseil du Trésor, Monique Jérôme-Forget, précise que l'État n'avait pas le choix pour obtenir «l'expertise et des compétences dans le domaine» des PPP; il fallait payer «des salaires du domaine». Du reste, selon elle, ce traitement est «comparable à ceux des présidents d'organismes comme Hydro-Québec, la Caisse de dépôt, la Société générale de financement, Loto-Québec ou l'Autorité des marchés financiers». En comparaison de ces grandes sociétés, toutefois, le nombre d'employés de l'APPP, de 24 actuellement (une personne a quitté récemment et sera remplacée sous peu), est plutôt réduit. Cela représente tout de même le double de ce que Mme Jérôme-Forget avait

promis lors des consultations du projet de loi 61 créant l'Agence: «Nous estimons à 12 personnes le nombre d'employés qui composeront l'agence», avait-elle dit en octobre 2004.

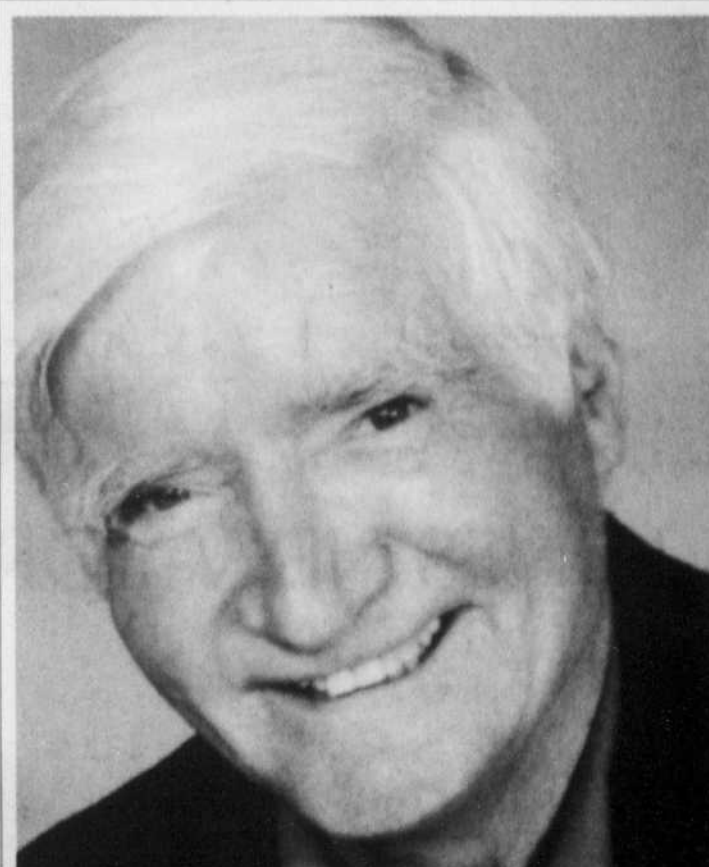
Le critique péquiste en matière de services gouvernementaux, Sylvain Simard, s'étonne de la rémunération versée à M. Lefebvre: «Avec un quart de million par année en salaire, le président de l'Agence gère une boîte d'un budget de 7,2 millions \$ avec 25 personnes pour le moment. Le sous-ministre à la Santé, lui, gagne 30 % de moins pour gérer 22 milliards \$ et 272 833 employés. Cherchez l'erreur!»

M. Lefebvre souligne pour sa part que le nombre de PPP au Québec, inexistant avant l'an dernier, est maintenant de sept: la salle de l'OSM, les dossiers des CHSLD, les CHU, les autoroutes 25 et 30, les aires de services. «Ça représente 4 milliards \$ de projets», dit-il, ajoutant «non sans fierté»: «(Compte tenu du) staff réduit que l'on a si l'on se compare aux agences comparables en Colombie-Britannique, qui a quelque 115 personnes à son emploi et, en Ontario, 100 personnes, on est efficaces.»

L'APPP consacrera 2,8 millions \$ à l'embauche de consultants externes dans les secteurs «financier, de processus ou des services juridiques», a expliqué M. Lefebvre, qui a tenu à préciser que le choix des firmes se fait toujours dans les ministères. «L'Agence ne choisit jamais de façon unilatérale une firme conseil», dit M. Lefebvre. Dans le cas du CHU de McGill, par exemple, la firme Price Waterhouse Cooper a été choisie pour travailler sur les processus. «Dans le cas du CHUM, c'est Raymond Chabot Grand Thorton qui a été choisie. C'est une firme pour laquelle je n'ai jamais travaillé», a plaisanté M. Lefebvre.

L'opposition doute de l'utilité de cet organisme: «L'APPP est une véritable mine d'or pour ces consultants. On pourrait même dire qu'elle est une distributrice de contrats lucratifs, mais la distributrice échappe au contrôle des parlementaires. C'est inquiétant», dit M. Simard.

Le Devoir



Gilles ARCHAMBAULT L'OMBRE LÉGÈRE

Séance de signature au Salon du livre de Montréal
Samedi 18 novembre 17 h à 18 h
Stand Boréal n° 260

«L'Ombre légère procède de la finesse habituelle de Gilles Archambault et de sa pudeur proverbiale tout en cristallisant en quelques pages, rarement plus de dix, la quintessence de personnages à qui il vôle de fugaces, mais précieuses vérités.»
Mario Cloutier
La Presse



Nouvelles
184 pages • 19,95 \$

Bernard SAINT-AUBIN
Sous la direction de
André LEFEBVRE †

UNE HISTOIRE UNIVERSELLE

collection
BIBLIOTHÈQUE D'HISTOIRE



436 pages - 27,90 \$
ISBN 2-7901-4267-1

GUÉRIN, éditeur inc.
514-842-3481

En vente dans toutes les librairies
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

L'AGENDA

L'HORAIRE TÉLÉ,
LE GUIDE DE VOS SOIRÉES

Gratuit dans Le Devoir du samedi

Boréal

www.editionsboréal.qc.ca

LES ACTUALITÉS

Trente ans après le 15 novembre 1976

Boisclair invite le Canada anglais à prendre le « beau risque » à son tour

ROBERT DUTRISAC

Québec — En commémorant le 30^e anniversaire de la victoire du Parti québécois en 1976, le chef péquiste, André Boisclair, a prévenu les souverainistes qu'il ne fallait pas céder à la nostalgie.

André Boisclair s'adressait à un groupe d'une vingtaine d'anciens députés péquistes élus en 1976, dont plusieurs ministres du premier gouvernement Lévesque. Présidé par l'ancien vice-président Jacques-Yvan Morin, ce groupe d'anciens parlementaires, dans lequel figuraient notamment Lucien Lessard, un des premiers députés péquistes élus en 1970, Jacques Brassard, Marc-André Bédard, Denis de Belleval, Yves Duhaime, Jean Garon, Jacques Léonard et Louis O'Neil, se sont retrouvés au Parlement.

Dans sa courte allocution, André Boisclair a rappelé « l'immense sentiment de liberté que les Québécois ont ressenti au lendemain de l'élection de Lévesque. Mais il ne faut pas non plus être nostalgique ».

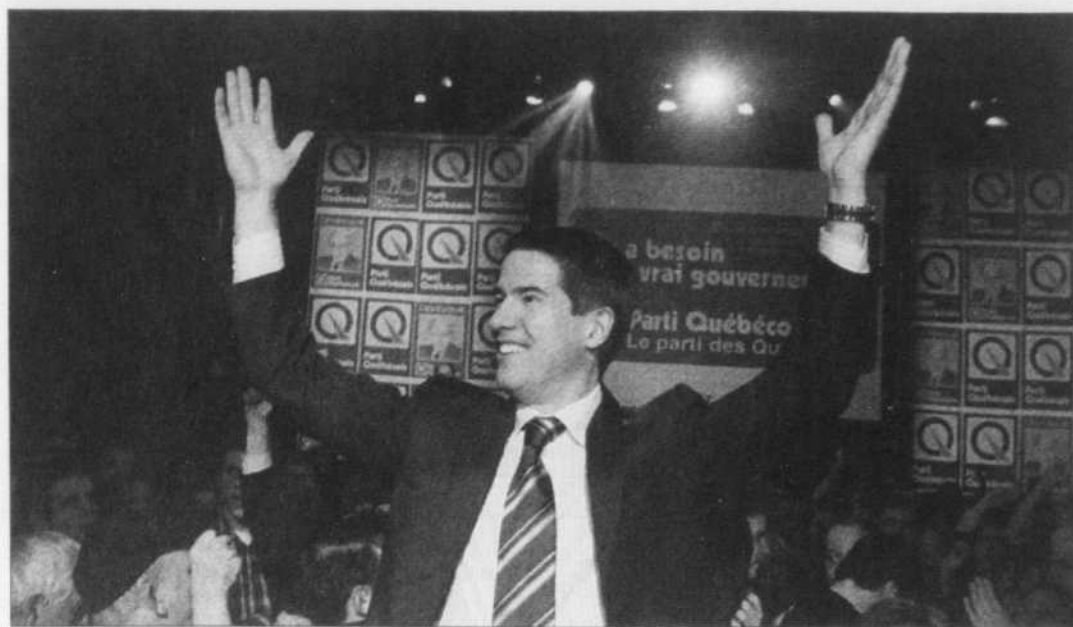
Mais la nostalgie était certes au rendez-vous hier à l'Impérial de Québec, où 1000 personnes environ étaient réunies pour revoir sur écran géant des images de René Lévesque au moment de la victoire et pour entendre son héritier, André Boisclair. Le comédien Emmanuel Bilodeau, qui a incarné René Lévesque à la télévision, était l'animateur désigné de la soirée, à laquelle le chanteur Dan Bigras a également apporté son concours. Tous les anciens premiers ministres péquistes avaient été invités à cette soirée, mais seul Bernard Landry a accepté d'y participer.

Devant les anciens parlementaires, André Boisclair a dit vouloir s'inspirer du « courage » de René Lévesque quand il a pris le Beau risque. « C'est à cause du « beau risque » qu'on a eu le débat sur Meech, c'est à cause de son « beau risque » qu'on a connu le référendum de 1995 », a affirmé M. Boisclair. C'est maintenant aux fédéralistes de s'inspirer du courage de M. Lévesque. « Nos amis fédéralistes doivent « revisiter » la question nationale. C'est à leur tour de prendre le « beau risque » et d'engager avec les souverainistes un nouveau dialogue », a-t-il dit.

Les 30 ans de la victoire du PQ furent aussi l'occasion pour le député de Borduas, Jean-Pierre Charbonneau, élu pour la première fois en 1976, de dire adieu à l'Assemblée nationale.

Le 18 août dernier, M. Charbonneau avait annoncé qu'il quitterait la vie politique et fixé l'échéance au 15 novembre. Il a dit partir pour des raisons personnelles, las des exigences et du rythme effréné de la vie politique.

Durant sa dernière allocution en Chambre, M. Charbonneau a renouvelé sa profession de foi souverainiste, pour sortir le Québec de « l'ambivalence confortable mais toxique » dans laquelle il se maintient, et a rappelé les engagements qui ont jalonné son parcours politique.



Militants, anciens et députés actuels se sont réunis hier à Québec pour commémorer le 30^e anniversaire de l'arrivée au pouvoir pour la première fois du Parti québécois. Sur la photo, André Boisclair salue la foule.

Ancien ministre responsable de la réforme parlementaire, M. Charbonneau a plaidé en faveur d'une réforme en profondeur du mode de scrutin, qui assurerait « une plus large participation citoyenne au processus décisionnel ».

Il s'est également prononcé en faveur d'élections à date fixe. « J'ai tenté de forcer le jeu et d'amener d'abord une profonde réforme parlementaire, puis une véritable révolution de nos institutions démocratiques. J'ai proposé et propose toujours, comme le fondateur du Parti québécois d'ailleurs, un mode de scrutin qui traduise mieux la diversité de logique de notre société et qui assure que tout gouvernement reposera d'abord sur une volonté majoritaire du peuple plutôt que sur une majorité parlementaire issue presque toujours d'une minorité populaire qui peut parfois être aussi basse que 35 % », a dit l'ex-ministre.

Criminologue et journaliste

Jean-Pierre Charbonneau a eu une carrière fertile en rebondissements.

L'an dernier, lors de la course au leadership, il avait envisagé un temps se porter candidat à la succession de Bernard Landry, avant de finalement soutenir Pauline Marois, contrairement à la majorité du caucus péquiste qui s'était rangé derrière André

Boisclair. En août, il avait déclaré devant la presse que son départ de la vie politique n'était pas lié à une mésentente avec son chef.

Au printemps, il s'était associé au collectif Québec-Plus-Démocratie, prônant un large débat démocratique sur la question nationale. Il avait alors lancé l'idée qu'un gouvernement du PQ pourrait tenir un référendum sur autre chose que la souveraineté, et pourrait emprunter la voie autonomiste, si tel était le vœu de la population, avant d'être aussitôt rabroué par M. Boisclair.

Criminologue de formation et ex-journaliste du *Devoir* et de *La Presse*, il est aussi l'auteur de *La Filière canadienne*, un ouvrage sur le crime organisé à Montréal.

En 1976, il avait été élu député de Verchères, puis réélu en 1981 et 1985. Par la suite, il s'était retiré de la politique à la fin des années 80 et au début des années 90, le temps de se rendre en Afrique pour y faire de la coopération internationale. Il revint à ses anciennes amours en septembre 1994, dans la nouvelle circonscription de Borduas, qui compte la ville de Belœil, où il fut réélu en 1998 et en 2003.

Le Devoir
Avec la Presse canadienne

Québec resserre les règles de gestion

NORMAN DELISLE

Québec — Le gouvernement Charest resserre les règles administratives de six sociétés d'Etat du Québec. Un projet de loi en ce sens a été déposé hier à l'Assemblée nationale par le ministre des Finances, Michel Audet.

La loi vise à donner suite à la politique sur la gouvernance des sociétés d'Etat rendue publique l'hiver dernier, après divers cafouillages qui sont survenus dans la gestion de la Société des alcools du Québec. De nouvelles règles de gestion sont introduites pour Hydro-Québec, Investissement Québec, la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), la Société des alcools du Québec (SAQ), Loto-Québec et la Société générale de financement (SGF).

Les deux tiers des membres des conseils d'administration de ces sociétés devront être « indépendants », c'est-à-dire ne pas avoir directement ou indirectement de relations d'intérêts susceptibles de nuire à la qualité des décisions qu'ils auront à prendre. Chaque société devra de plus se doter d'un comité de gouvernance et d'éthique, d'un comité de vérification et d'un comité des ressources humaines, lesquels devront être composés uniquement de membres « indépendants ». Le comité d'éthique et de gouvernance devra notamment élaborer des profils de compétence et d'expérience pour la nomination des membres du conseil d'administration. Les rapports annuels des six organismes d'Etat devront contenir des renseignements précis concernant notamment la compétence des administrateurs et le code d'éthique qui s'applique à eux.

Par ailleurs, le ministre responsable des ordres professionnels, Yvon Marcoux, a déposé un projet de loi pour renforcer les règles s'appliquant à l'éthique des professionnels. Les amendes sont augmentées pour les professionnels manquant aux règles d'éthique, et sont étendues aux tiers qui aideraient un professionnel à manquer aux règles d'éthique.

Des règles sont également imposées aux pharmaciens qui louent des locaux à des médecins. Le bail liant le médecin à un pharmacien devra être écrit et respecter les règles de déontologie. Il devra également être transmis au Collège des médecins sur demande. Un médecin ne pourra recevoir d'avantages indus parce qu'il loue un local dans le même immeuble qu'une pharmacie.

La loi fait suite aux plaintes formulées quand des médecins ont obtenu des baux à un coût avantageux, voire à titre gratuit, pour s'installer dans le même édifice qu'un pharmacien. On craignait que les clients de ces médecins soient par ce fait même incités à se procurer leurs médicaments de prescription à la pharmacie contiguë.

Presse canadienne

JONES NEW YORK

Recevez un cadeau exclusif Jones New York avec tout achat de 100 \$ et plus*.

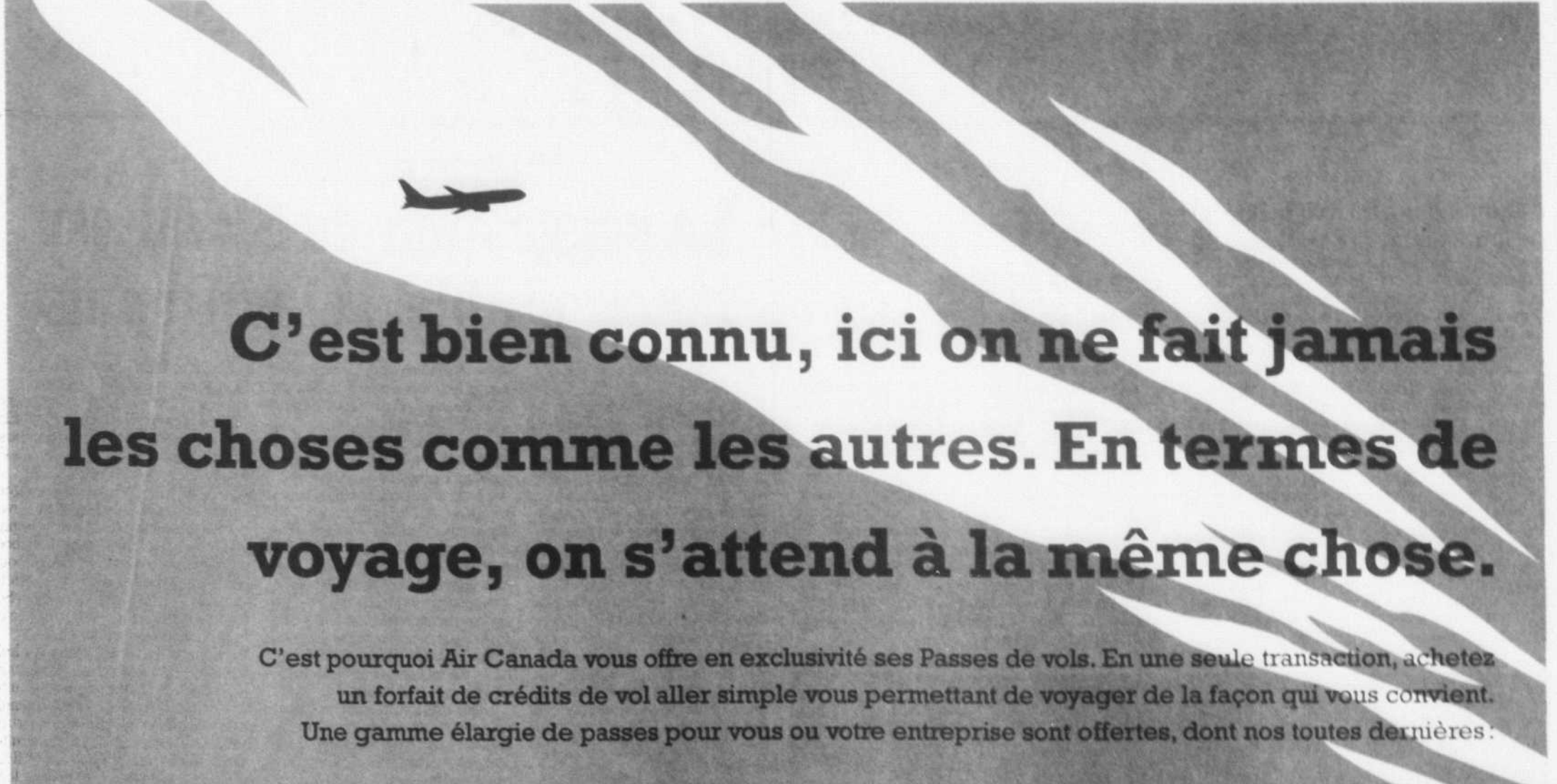
Offre valide du 17 au 19 novembre 2006

* Un cadeau par client, jusqu'à épuisement des stocks.

Boutique au 2^e étage
Sainte-Catherine ouest et de la Montagne
514.842.7711 poste 238
ogilvycanada.com

OGILVY

DEPUIS 1866



**C'est bien connu, ici on ne fait jamais
les choses comme les autres. En termes de
voyage, on s'attend à la même chose.**

C'est pourquoi Air Canada vous offre en exclusivité ses Passes de vols. En une seule transaction, achetez un forfait de crédits de vol aller simple vous permettant de voyager de la façon qui vous convient. Une gamme élargie de passes pour vous ou votre entreprise sont offertes, dont nos toutes dernières :

La Passe Amérique du Nord illimitée

Voyagez sans limite dans la zone choisie pour un montant mensuel fixe.

Les Passes Amérique du Nord

10 ou 20 crédits de vol pour voyager partout dans la zone choisie.

La Passe PME

30 crédits de vol dont peuvent profiter huit employés.

La Passe Entreprise

Une Passe Amérique du Nord que peuvent se partager jusqu'à 300 employés.

Choisissez librement en ligne ou en appelant votre agent de voyages.



STAR ALLIANCE

aircanada.com

LES ACTUALITÉS

EN BREF

Enquête des Services essentiels

Le Conseil des services essentiels fera enquête concernant la menace des obstétriciens-gynécologues de ne plus pratiquer d'accouchements à partir du 1^{er} janvier, en représailles contre l'imposition de la loi 37. C'est le Conseil lui-même qui a décidé d'étudier la situation. Pour l'instant, l'enquête ne concerne que les obstétriciens, même si le président intérimaire de la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) a laissé planer mardi l'hypothèse que l'ensemble des spécialistes ne pratiquent plus à compter de janvier si Québec n'accepte pas leurs revendications — notamment sur la question du partage du paiement des primes d'assurance responsabilité des médecins. La section IV de la loi 37 prévoit que le Conseil «peut, de sa propre initiative, faire enquête sur toute action concertée, appréhendée ou en cours, impliquant la Fédération, une association ou des médecins spécialistes et ayant des effets sur la prestation de services médicaux». C'est le Service de médiation et des enquêtes du Conseil qui convoquera les parties concernées et fera ensuite rapport. Pour éviter que la grogne des spécialistes n'affecte directement la population, Québec avait prévu dans la loi 37 des mesures interdisant à tout spécialiste de participer à une action

concertée où il cesserait, diminuerait, ralentirait ou modifierait son activité professionnelle. — *Le Devoir*

Situation maîtrisée

L'écllosion mortelle de la bactérie *C. difficile* à l'hôpital Honoré-Mercier n'a pas touché les autres établissements de santé de la Montérégie, ont indiqué hier les responsables de la Direction de la santé publique de la région. Le bilan de situation qu'ils ont dévoilé montre qu'aucune autre écllosion ne sévit en Montérégie et que la progression de la souche hypervirulente qui a fait 11 morts ces derniers mois à Honoré-Mercier est au ralenti: aucun nouveau cas n'a été diagnostiqué dans cet hôpital depuis le 4 novembre. Globalement, les autorités notent une «nette diminution» du nombre de cas de *C. difficile* observés en Montérégie depuis le début de 2005. On explique ces résultats par la mise en place de mesures spéciales efficaces après la crise vécue au Québec en 2004. Le gouvernement a annoncé la semaine dernière une enquête publique du coroner dans le cas de l'hôpital Honoré-Mercier, afin de comprendre pourquoi ces nouvelles mesures d'hygiène n'ont pas été respectées. — *Le Devoir*

Les policières face aux hassidiques

La suggestion du SPVM est inacceptable, selon Dupuis

ALEXANDRE SHIELDS

La «suggestion» du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) invitant ses policières à céder leur place à un collègue masculin lors des interventions auprès d'hommes de la communauté juive hassidique a non seulement soulevé l'ire du syndicat des policiers, elle a aussi suscité la désapprobation du ministre de la Sécurité publique Jacques Dupuis hier.

Le ministre est intervenu auprès de la direction du SPVM après avoir appris l'existence d'une «fiche culturelle», publiée dans la dernière édition de la brochure du SPVM *L'Heure juste*, qui suggère aux policières de faire appel à des collègues masculins lorsqu'elles sont confrontées à des membres de cette communauté religieuse.

«Je me suis fait un devoir de communiquer avec le directeur du Service de police de la ville de Montréal et de discuter avec lui de cette situation et de lui dire et de lui «réexprimer» une valeur qui est fondamentale dans notre société», a dit M. Dupuis à l'Assemblée nationale. Cette valeur, a-t-il poursuivi, «c'est qu'il y a ici, au Québec et au Canada, une égalité

entre les hommes et les femmes, et les uns et les autres ont le droit d'exercer leurs fonctions en tout respect de leurs droits fondamentaux».

Du côté du SPVM, on a tenu à calmer le jeu hier en soulignant que les informations en question sont avant tout des outils de sensibilisation. «Ce ne sont pas des politiques ou des modes de fonctionnement, mais plutôt une certaine mise en situation ou des fiches informatives qui permettent de développer les compétences interculturelles de nos policiers et de mieux connaître certaines particularités des diverses communautés culturelles à Montréal», a expliqué la porte-parole du SPVM, Johanne Paquin.

Selon elle, il s'agit avant tout pour les policières de s'adapter au «contexte montréalais composé de différentes cultures», ce dont les policières n'ont pas à s'offusquer. Pour Mme Paquin, c'est un peu le même type d'accommodement qu'on ferait pour une femme qui aurait subi une agression sexuelle et qui refuserait de parler avec un policier mâle.

La Fraternité des policiers de Montréal s'est toutefois insurgée contre cette «suggestion». «Je pense que c'est la première fois que le service

de police va aussi loin et je crois que quelqu'un a manqué de jugement dans cet article, c'est clair et net, et on manque de respect envers nos 1200 policières», a expliqué le président du syndicat, Yves Francoeur. Les femmes représentent environ 30 % des effectifs du SPVM. La Fraternité estime non seulement qu'elles ont bataillé fort pour gagner leur place, mais aussi que leurs interventions se font pour des raisons de sécurité publique et que les croyances religieuses n'ont pas à interférer avec l'application de la loi.

Dans la dernière édition du bulletin informatif mensuel *L'Heure juste*, on soulignait que «pour certains juifs hassidiques, [le statut très particulier de la femme] signifie qu'ils doivent éviter de parler à une femme par respect pour son statut de mère». On formulait ainsi cette suggestion aux policières: «Votre rôle, en tant que professionnelle, est de faciliter l'échange avec votre interlocuteur. Dans certains cas, cela pourrait signifier de faire intervenir votre collègue masculin pour faciliter la discussion et la prestation de service.»

Le Devoir
Avec la Presse canadienne

Stade Percival-Molson

L'opposition s'organise afin d'obtenir la tenue d'un référendum

CLAIRANDRÉE CAUCHY

Les résidents du quartier Milton-Parc se mobilisent afin de réunir le nombre de signatures nécessaires pour la tenue d'un référendum sur le projet d'agrandissement du stade Percival-Molson.

Une vingtaine de bénévoles sillonneront en fin de semaine les zones avoisinant le stade Percival-Molson pour informer les citoyens de la tenue d'un registre mardi prochain à l'hôtel de ville. Ils distribueront quelques centaines de dépliants pour mobiliser contre le projet d'agrandissement du stade des Alouettes.

Un autobus scolaire a également été nolisé pour faire la navette mardi prochain entre le quartier Milton-Parc et l'hôtel de ville, où les citoyens pourront signer le registre entre 9h et 19h.

«Chaque fois qu'on prend une bouchée de la montagne, cela ne revient plus. Comment refuser lorsqu'un hôpital demande d'agrandir un stationnement quand on n'a pas refusé pour le stade?», s'interroge le porte-parole du Comité des résidents de Milton-Parc, Jacques Thériault.

Seuls les citoyens habitant très près du stade, soit sur certains pans des rues Des Pins, Lorne, Lorne Crescent, Aylmer, Durocher, Prince Arthur, Milton et University, peuvent signer le registre. «C'est pratiquement arrangé avec le gars des vues. Quand on regarde les zones sur une carte, ce ne sont pas la majorité des zones où les impacts se font sentir», déplore M. Thériault.

Les citoyens du secteur craignent que l'agrandissement du stade ne pave la voie à une utilisation plus intensive du stade.

«L'Université refuse de prendre un engagement formel qu'elle n'utilisera pas le stade pour des concerts rock. Les Alouettes, on en est fiers, mais si on décidait de tripler le nombre d'événements, cela donnerait des maux de tête dans le quartier», fait valoir M. Thériault.

Les Alouettes souhaitent ajouter 5000 places aux gradins du stade Percival-Molson, ainsi que 18 loges corporatives. Le projet prévoit aussi l'aménagement d'un écran géant à flanc de montagne. L'équipe de football a sollicité les différents paliers de gouvernement pour financer le projet, dont le coût est estimé à 27 millions. Dix millions ont été demandés au fédéral et 10 autres à Québec, tandis qu'une demande de subvention de 4,2 millions a été acheminée à la Ville de Montréal.

Le Devoir

Consultations sur le futur CHUM

Des échanges surréalistes

KATHLEEN LÉVESQUE

Le développement d'une technopôle de la santé a été au cœur des consultations publiques sur le projet du CHUM qui se poursuivaient hier, bien que la Ville de Montréal n'ait toujours pas fait connaître publiquement ses intentions à ce sujet.

Du coup, les échanges avaient presque des allures surréalistes; des questions étaient soulevées mais restaient sans réponse compte tenu que le programme particulier d'urbanisme (PPU) n'est toujours pas dévoilé. «On ne peut pas en discuter. Les élus se sont fait une tête là-dessus mais ils ont choisi de ne pas en parler publiquement», a expliqué à l'Office de consultation de Montréal Sylvie Champagne, fonctionnaire de la Ville de Montréal.

Joint en fin d'après-midi, le maire de l'arrondissement de Ville-Marie, Benoît Labonté, a indiqué que la technopôle est la phase II du CHUM et que, de toute façon, il était hors de question de «discuter en abstraction d'un projet qui n'est pas final». Il reconnaît toutefois que l'Office avait toute la latitude pour aborder la question.

«J'ai choisi de reporter l'étude du PPU sur le quartier de la santé après les audiences sur le CHUM. J'ai le PPU en main, mais il manque un élément important, soit sur quelle base économique, commerciale et finan-

cière va s'asseoir le projet. Ce travail n'est pas complété», a affirmé M. Labonté.

Ce plan d'affaires auquel fait référence le maire de Ville-Marie est en cours d'élaboration. Le mandat a été donné par Technopôle Ville-Marie, un organisme créé il y a quelques mois pour promouvoir le développement biomédical à proximité du futur hôpital. Le directeur général de l'organisme, Guy Gélinau, a d'ailleurs précisé hier que «déjà, des besoins se font sentir». «Il est possible de développer dès maintenant, de façon progressive», a-t-il ajouté, laissant entendre qu'il n'est pas nécessaire d'attendre qu'un choix soit fait sur le recouvrement ou non de l'autoroute Ville-Marie. Un premier édifice pouvant accueillir des industries pourrait être implanté d'ici un an ou deux.

Pour Benoît Labonté, il importe que les autorités municipales agissent en «gestionnaire responsable» dans ce dossier. «Si nous recouvrons l'autoroute, il faut savoir s'il y a un réel potentiel de développement.»

Chose certaine, cette question de l'autoroute est apparue dans les discussions menées par l'Office de consultation comme fondamentale. Un citoyen a souligné que de ne pas recouvrir l'autoroute serait une occasion ratée et surtout démontrerait une «absence de courage» des politiciens.

Le Devoir

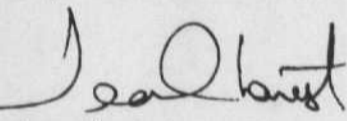
JOURNÉE NATIONALE
DE LA CULTURE
ENTREPRENEURIALE

Entreprendre ses rêves

Des jeunes qui font rayonner leurs talents, qui donnent forme à leurs projets, qui vont au bout de leurs passions. Voilà la raison d'être du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse, lancé par notre gouvernement en 2004.

C'est pour susciter de telles réussites que se tient aujourd'hui la toute première Journée nationale de la culture entrepreneuriale. Je salue les carrefours jeunesse-emploi pour leur initiative et je souhaite que cette journée soit, pour les jeunes, une invitation à entreprendre leurs rêves.

Le premier ministre du Québec,



Jean Charest



www.defi.gouv.qc.ca

DÉFI
de l'entrepreneuriat
jeunesse

Québec

Montréal : une métropole culturelle du XXI^e siècle



Conférencier
Benoît Labonté
Maire de l'arrondissement de Ville-Marie
Membre du Comité exécutif,
responsable de la Culture, du Patrimoine,
du Centre-Ville et du Design



Conférencier
Simon Brault
Président de Culture Montréal
Directeur général de l'École nationale
de théâtre du Canada
Vice-président du Conseil des Arts du Canada



Conférencière
Isabelle Hudon
Présidente et chef de la direction
Chambre de commerce du Montréal
métropolitain

Midi-chaud



Jeudi 30 novembre 2006
de midi à 14 h
Fairmont Le Reine Elizabeth

Réservations
www.cmm.qc.ca/tribunes
(514) 871-4000, poste 4001

Billet(s)
Membres : 65 \$
Non-membres : 95 \$
Taxes en sus

Chambre de commerce
du Montréal métropolitain
Board of Trade of Metropolitan Montreal

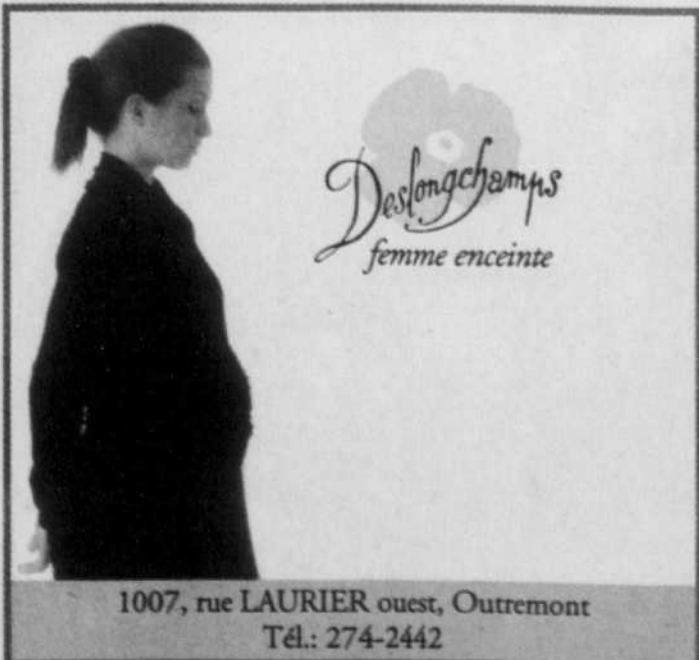
En association avec :
Centre
Francoeur
Banque YD

En collaboration avec :
AÉROPORTS
DE MONTRÉAL

DESSAU
SOPRIN

Financière
Sun Life

Raymond Chabot
Grant Thornton



1007, rue LAURIER ouest, Outremont
Tél.: 274-2442

LES ACTUALITÉS

Rivière Rupert

La « mère » des truites sauvages pourrait être menacée

Des écologistes ont effectué des tests qui montrent de très fortes concentrations de mercure dans les sols du futur réservoir

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Des échantillons des sols du futur réservoir hydro-électrique qu'Hydro-Québec veut construire pour détourner la tête de la rivière Rupert, à la Baie-James, indiquent que les concentrations de mercure éventuellement libérées pourraient mettre en péril la « mère » de toutes les truites sauvages de l'Amérique du Nord.

C'est ce qu'a déclaré le porte-parole du Sierra Club du Canada, Daniel Green, qui a lui-même réalisé l'été dernier, selon un protocole scientifique, une série de tests pour évaluer les concentrations de mercure des sols du futur réservoir, ce qu'Hydro-Québec avait omis de faire dans son étude d'impacts environnementaux, dit-il. La partie fédérale du Comité d'examen (Comex) du projet de la Rupert n'a pas encore remis son rapport, ce qui permettra au Sierra Club, à la Fondation Rivières et à Révérence Rupert de leur communiquer les résultats de cet échantillonnage réalisé conjointement. Quant à la partie québécoise du Comex, elle a décidé de remettre un rapport favorable au projet au début de novembre même si Hydro-Québec a été critiquée pendant les audiences pour avoir omis de faire tous les tests requis sur le mercure, comme le demandait la directive d'impacts.

Les tests réalisés par Daniel Green sur trois sites du futur réservoir ont démontré, a-t-il expliqué au *Devoir*, la présence de concentrations de mercure pouvant atteindre 190 parties par milliard (ppb), avec

plusieurs valeurs se situant entre 150 et 170 ppb.

Selon des chercheurs du Experimental Lakes Area d'Ontario — une zone volontairement contaminée par des chercheurs pour mieux comprendre la méthylation du mercure dans les réservoirs hydroélectriques —, on atteint des valeurs critiques de contamination du poisson lorsque les sols envoient affichent des concentrations allant de 80 à 100 ppb. Avec des concentrations aussi élevées que 150 à 170 ppb, explique Daniel Green, on atteint un niveau de risque écologique plus élevé, soit celui où, d'après la littérature scientifique, les espèces aquatiques font face à des problèmes de reproduction.

Or la tête de la Rupert, où Hydro-Québec veut construire un réservoir pour la dérivation vers les turbines de la Eastmain, plus au nord, abrite une population de truites qu'on ne retrouve qu'à cet endroit sur la planète, soit là où la Rupert prend naissance dans l'exutoire du lac Mistassini, une véritable mer intérieure. Des analyses génétiques réalisées par le biologiste Louis Bernatchez, de l'Université Laval, et publiées dans *Molecular Ecology*, ont conduit ce chercheur à penser que cette truite, apparentée à la mouche, pourrait en réalité être la souche originelle de toutes les formes connues de cette espèce en Amérique, ce qui en ferait la « mère » de toutes nos truites.

« Il est évident, explique Daniel Green, que nos tests, quoique modestes, nous indiquent qu'il y a un problème, d'autant plus sérieux que nous avons trouvé plus de mercure en profondeur dans les trois endroits analysés en

même temps que nous avons trouvé des concentrations plus importantes en surface. Cela porte à croire que la contamination du futur réservoir de la Rupert, si rien n'est fait, sera plus importante et plus prolongée que ce qu'Hydro-Québec a prévu avec ses vieux modèles. Ce qui pourrait mettre en cause la survie de la truite de la Rupert. En tout cas, cela plaide pour un moratoire sur le projet jusqu'à ce qu'Hydro-Québec ait réalisé un véritable échantillonnage du territoire, ce qu'elle a omis de faire dans son étude d'impacts. »

L'affaire a déclenché une véritable bagarre scientifique lors des audiences sur le projet de la Rupert quand le spécialiste du mercure, Michel Parent, de l'Université Laval, a critiqué l'absence de données vérifiées sur le terrain. Le chercheur parlait au nom du ministère des Ressources naturelles du Canada.

C'est alors que le Sierra Club et la Fondation Rivières ont décidé de demander à ce chercheur de leur préparer un protocole valable pour aller voir s'il y avait matière à un examen plus approfondi des problèmes de mercure dans ces sols, un problème qui aurait été mal évalué dans l'étude d'impacts hydro-québécoise.

Le chercheur Michel Parent avait proposé aux commissaires qu'ils exigent d'Hydro-Québec, en guise de mesure de mitigation, le décapage d'un demi-mètre de terre au fond du futur réservoir pour réduire les teneurs en mercure et protéger la truite de la Rupert.

Le Devoir

Ottawa annonce un surplus de 5,3 milliards

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Le Canada se dirige-t-il tout droit vers un autre plantureux surplus imprévu? La question était sur toutes les lèvres hier, alors qu'Ottawa a dévoilé un surplus de mi-année de 5,3 milliards, en hausse par rapport à la même période de l'année dernière. L'opposition crie à l'hypocrisie, tandis que les conservateurs assurent qu'ils respectent leur plan.

Ottawa a enregistré pour le mois de septembre dernier un déficit de 1,4 milliard, mais malgré tout le surplus cumulé au cours des six premiers mois de l'année financière est plus que confortable, et même en hausse de 400 millions de dollars par rapport à 2005.

« Ça démontre que le gouvernement fédéral a encore beaucoup trop d'argent pour ses responsabilités », conclut Pierre Paquette, critique en matière de finances au Bloc québécois. Il y voit un argument supplémentaire au règlement rapide du déséquilibre fiscal.

En mai dernier, le ministre des Finances conservateur, Jim Flaherty, avait prédit un surplus d'à peine 3,6 milliards pour l'année en cours. Pourtant, les chiffres de l'année ressemblent jusqu'à présent beaucoup à ceux de l'année précédente, pour laquelle le surplus s'est établi à 13,2 milliards.

« L'instabilité des résultats financiers mensuels montre qu'on ne peut pas faire d'extrapolation au sujet de l'excédent pour l'année complète », dit-on au ministère des Finances. On rappelle aussi que plusieurs mesures commencent à peine à se faire sentir et que d'autres ne réduiront les revenus fédéraux qu'une fois les formulaires d'impôt complétés. C'est le cas d'une multitude de crédits d'impôt annoncés dans le dernier budget, dont celui pour les titres de transport en commun (environ 200 millions par année) ou encore la baisse d'un point de la TPS.

La critique néo-démocrate, Judy Wasylycia-Leis, flaire la « tactique ». « C'est une stratégie pour détourner notre attention et tout mettre sur la dette en fin d'année », dit-elle.

Le critique libéral, John McCallum, estime toutefois que le gouvernement n'est pas trop à blâmer. Selon lui, ce sont les fonctionnaires « hyper-conservateurs » qui ajoutent des mesures de prudence partout. « Les fonctionnaires ne donnent pas nécessairement toutes les informations aux politiciens. » Economiste, M. McCallum a été ministre du Revenu lorsque son parti était au pouvoir. En soi, un surplus élevé « n'est pas le pire des crimes », mais cela constitue une entorse à une promesse conservatrice.

Les trois critiques estiment que le surplus fédéral de l'année en cours dépassera largement celui prévu par M. Flaherty, Pierre Paquette se risquant même à avancer le chiffre de « huit ou neuf milliards de dollars ».

Le Devoir

Justin Trudeau, le spectateur

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Justin Trudeau, le fils de l'ancien premier ministre du Canada, peut bien commenter la course au leadership libéral et les résolutions soumises à la réflexion de ses membres, mais il n'aura pas droit de regard sur ce qui se produira à Montréal dans deux semaines. Le fils de Pierre Elliott Trudeau ne sera au Palais des congrès qu'à titre d'observateur, sans droit de vote.

M. Trudeau fait beaucoup parler de lui dans les cercles libéraux depuis sa sortie en entrevue avec Dominique Poirier, à Radio-Canada, lundi soir. Il s'en est pris au jugement du meneur de la course, Michael Ignatieff, et à tous ceux qui tentent de faire

adopter une motion reconnaissant le Québec comme une nation. Il dit souhaiter l'élection de Gerard Kennedy ou Stéphane Dion comme futur chef libéral.

Mais voilà, M. Trudeau n'aura pas droit de vote au congrès. Il n'a pas été élu comme délégué d'un des aspirants chefs et ne jouit pas non plus du statut de délégué d'office, réservé aux députés, sénateurs, présidents de circonscription, candidats défaits, ex-chefs et membres de l'exécutif national du PLC. Il assistera donc au spectacle, sans plus.

« Il est seulement un observateur, pas un délégué », confirme une source au PLC. M. Trudeau n'a pas donné suite aux appels du *Devoir* hier.

Le fils de l'ancien premier ministre a secoué la scène politique, et fait enrager l'équipe de Michael

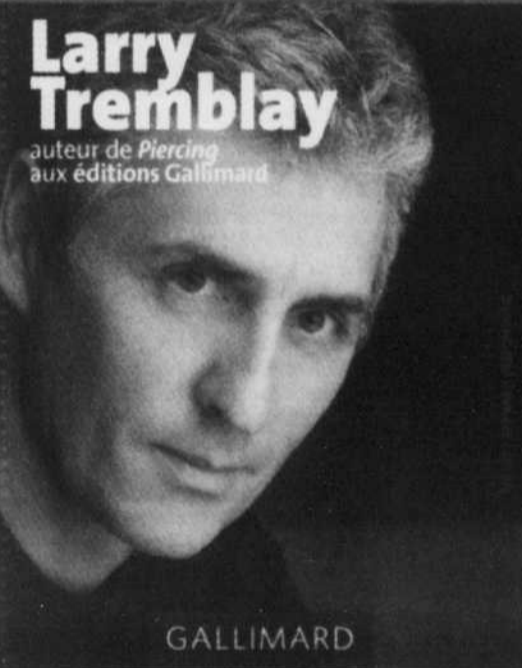
Ignatieff, en y allant de ses commentaires sur les qualités de l'universitaire, que plusieurs comparent à son père. « Une grande différence entre Ignatieff et mon père, c'est au niveau de la force de son jugement, a-t-il déclaré sur les ondes de la SRC. Avec Ignatieff, il est un peu partout des fois. Il dit ceci, il dit cela, il se contredit parfois. Il n'a pas la clarté que mon père a pu avoir. » Il estime que Michael Ignatieff, « c'est pas quelqu'un qui a la sagesse nécessaire ».

Il a aussi dit que la reconnaissance formelle de la nation québécoise « n'est pas nécessaire ». « On a cette mentalité que, si les Anglais ne nous reconnaissent pas, on n'existe pas. Bon Dieu! Il faut passer à autre chose! »

Le Devoir

VENEZ LES RENCONTRER AU STAND GALLIMARD DU SALON DU LIVRE DE MONTRÉAL

Larry Tremblay
auteur de *Piercing*
aux éditions Gallimard



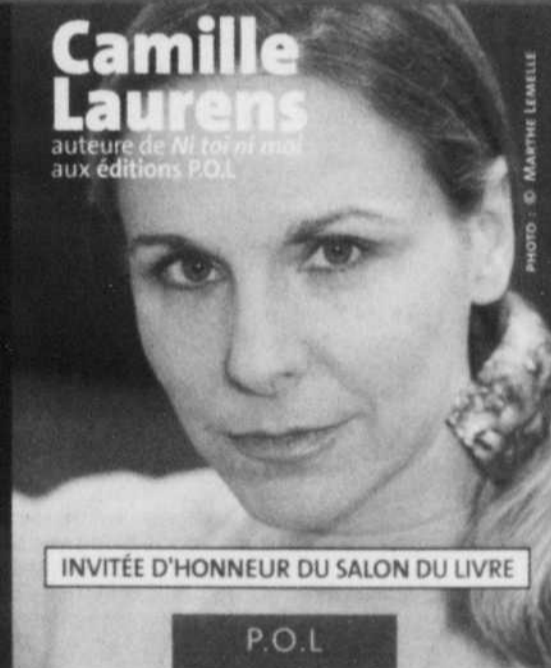
GALLIMARD

LE VENDREDI 17 NOVEMBRE DE 18 H À 19 H

LE DIMANCHE 19 NOVEMBRE DE 15 H À 16 H

PRIX VICTOR-MARTYN-LYNCH-STANTON 2006

Camille Laurens
auteure de *Ni toi ni moi*
aux éditions P.O.L



INVITÉE D'HONNEUR DU SALON DU LIVRE

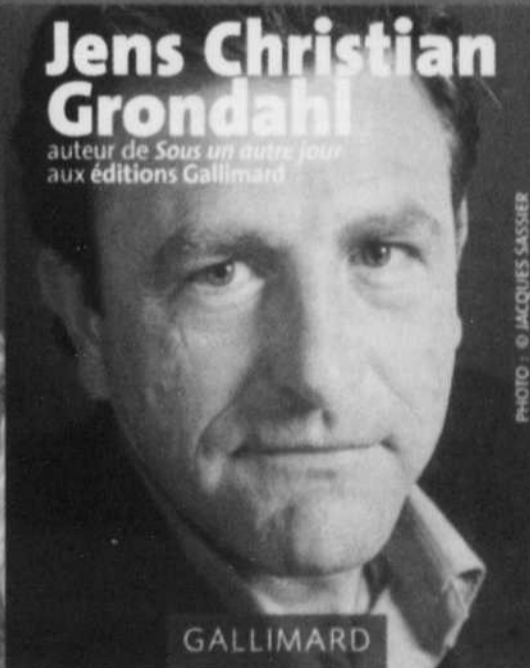
P.O.L

LE VENDREDI 17 NOVEMBRE DE 18 H À 19 H

LE SAMEDI 18 NOVEMBRE DE 16 H 30 À 17 H 30

LE DIMANCHE 19 NOVEMBRE DE 12 H À 13 H

Jens Christian Grondahl
auteur de *Sous un autre jour*
aux éditions Gallimard

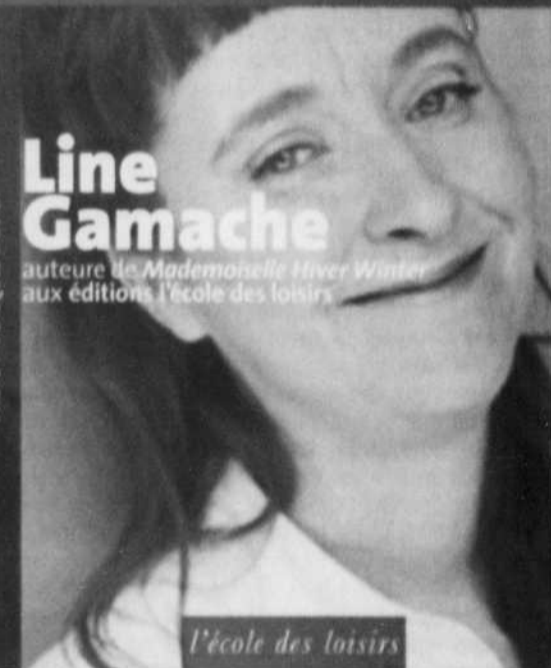


GALLIMARD

LE VENDREDI 17 NOVEMBRE DE 16 H À 17 H

INVITÉ PAR EUROPE(A). LE RENDEZ-VOUS DU LIVRE EUROPÉEN

Line Gamache
auteure de *Mademoiselle Hiver Winter*
aux éditions l'école des loisirs



l'école des loisirs

LE JEUDI 16 NOVEMBRE DE 9 H À 11 H

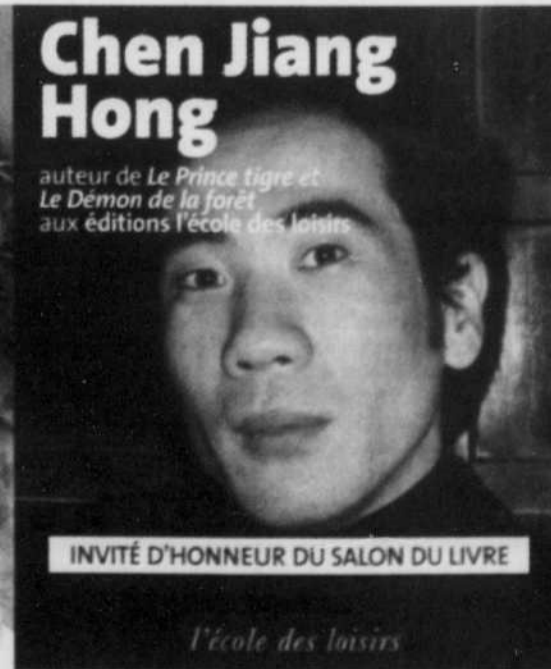
Sylvie Brien
auteure de *Les Enquêtes de Vipérine Maltais*
T1 *Mortels Noël*
T2 *L'Affaire du collège Maman*
aux éditions Gallimard Jeunesse



GALLIMARD JEUNESSE

LE VENDREDI 17 NOVEMBRE DE 10 H À 11 H

Chen Jiang Hong
auteur de *Le Prince tigre et Le Démon de la forêt*
aux éditions l'école des loisirs



INVITÉ D'HONNEUR DU SALON DU LIVRE

l'école des loisirs

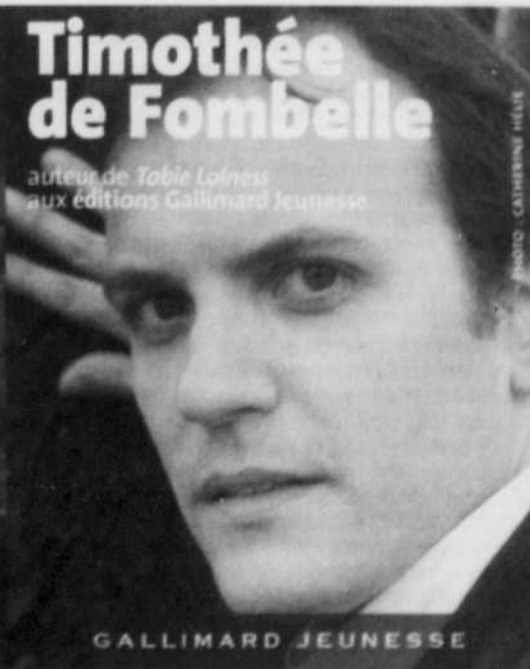
LE VENDREDI 17 NOVEMBRE DE 11 H 45 À 12 H 30

LE SAMEDI 18 NOVEMBRE DE 11 H À 12 H 30

LE DIMANCHE 19 NOVEMBRE DE 15 H 30 À 16 H 30

LE LUNDI 20 NOVEMBRE DE 13 H 45 À 14 H 30

Timothée de Fombelle
auteur de *Tobie Lalnes*
aux éditions Gallimard Jeunesse



GALLIMARD JEUNESSE

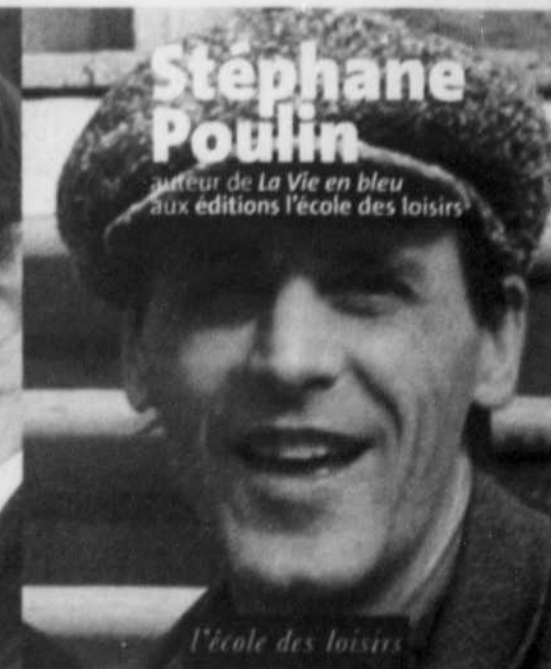
LE JEUDI 16 NOVEMBRE DE 10 H À 11 H

LE VENDREDI 17 NOVEMBRE DE 10 H À 11 H

LE SAMEDI 18 NOVEMBRE DE 14 H 30 À 15 H 30

LE DIMANCHE 19 NOVEMBRE DE 11 H À 12 H

Stéphane Poulin
auteur de *La Vie en bleu*
aux éditions l'école des loisirs



l'école des loisirs

LE VENDREDI 17 NOVEMBRE DE 10 H À 11 H

LE SAMEDI 18 NOVEMBRE DE 11 H À 12 H 30

ÉDITORIAL

Ambrose fait honte!

Au cours de son seul discours officiel prononcé devant les délégués des pays participants à la 12^e conférence sur les changements climatiques qui se tient à Nairobi, la ministre canadienne de l'Environnement, Rona Ambrose, a trouvé le moyen de sombrer dans la partisanerie politique. Décidément, voilà une ministre et un gouvernement qui ne veulent rien entendre, sinon la voix de leurs propres obsessions.

Après une semaine de conférence entre hauts fonctionnaires des pays participants à la conférence de Nairobi, c'était au tour des politiciens d'entrer en scène, hier, pour entreprendre les négociations sur les suites à donner au protocole de Kyoto. Parlant au nom du Canada, la ministre Rona Ambrose s'est contentée de répéter que son gouvernement adhérerait aux objectifs du protocole, mais qu'il était impossible d'atteindre les cibles irréalistes de réduction de gaz à effet de serre (GES) dans les délais prescrits. Pas plus qu'à l'habitude, elle n'a précisé pourquoi cela était impossible, choisissant de blâmer les libéraux pour leur inaction passée. De la pure partisanerie étalée devant ce parterre mondial!

A aucun moment pendant sa courte allocution, Mme Ambrose n'a fait allusion au fait qu'une majorité de Canadiens sont favorables aux cibles du protocole de Kyoto et s'opposent au plan conservateur qui reporte à 2050 l'échéance d'une réduction significative des émissions de GES.

En début de journée, le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, avait plaidé pour une intensification des efforts dans la lutte contre le réchauffement de la planète. Faisant allusion aux pays qui refusent toujours de s'engager, il a dénoncé leur «*effrayante absence de volonté politique*». Il pensait d'abord aux États-Unis et à l'Australie qui n'ont pas adhéré au protocole, mais aussi à certains pays en développement comme la Chine et l'Inde, dont la croissance rapide menace d'aggraver la situation. En réponse à des journalistes canadiens qui lui demandaient de commenter les positions de leur gouvernement, M. Annan a diplomatiquement dit souhaiter que le Canada assume un leadership dans le monde étant donné que cette question est importante dans l'esprit des Canadiens.

Or, loin de corriger le tir devant l'opposition grandissante à la politique réactionnaire de son gouvernement en matière de lutte contre les GES, Mme Ambrose vient de confirmer devant ses homologues du monde entier que les conservateurs canadiens ne feront à peu près rien d'ici l'échéance de 2012. La ministre en a même profité pour accuser ses opposants d'utiliser le dossier du réchauffement de la planète pour diviser le pays. Tiens donc!

Eh bien, non! Mme Ambrose, ce ne sont pas les gens de l'opposition, pas plus que le gouvernement du Québec ou les environnementalistes qui divisent le pays: c'est vous et votre gouvernement qui, en reniant *de facto* la signature du Canada au bas du protocole de Kyoto, faites honte aux Canadiens et aux Québécois.

À l'heure actuelle, le Canada fait partie du groupe de pays développés dont les émissions de GES sont les plus élevées de la planète et qui ne font cependant aucun effort pour se conformer à leurs propres engagements. Avec 731 mégatonnes de CO₂ émises en 2002, le Canada se classait parmi les plus grands émetteurs du monde, certes loin derrière les États-Unis (6 934 mégatonnes), mais devant la Grande-Bretagne (634 mégatonnes), l'Italie ou la France (554 mégatonnes chacun), qui comptent pourtant environ deux fois plus d'habitants que le Canada. Une situation qui n'a certainement pas cessé de se détériorer depuis 2002.

Alors que le Canada s'est engagé à réduire ses émissions pour atteindre un niveau de 6 % inférieur à celui de 1990 d'ici 2012, elles sont aujourd'hui de 27 % plus élevées qu'il y a 16 ans. C'est la pire performance des 36 pays signataires du protocole! Pendant cette même période, le Royaume-Uni a réduit ses émissions de 14 % sans nuire aucunement à la croissance économique, l'Allemagne de 17 % et la France de 1 %, elle qui affichait déjà des résultats intéressants compte tenu de son niveau de développement.

Voilà des pays qui se retrouvent aujourd'hui dans une position de force pour exiger des autres nations, comme le Canada, qu'elles fassent leur part. Il est vrai que le Canada est un grand producteur de pétrole, mais compte tenu des revenus très importants qu'il tire de cette activité, son gouvernement fédéral et chacun de ses gouvernements provinciaux devraient s'engager avec encore plus de détermination à en combattre les effets pervers sur l'environnement. De toute façon, n'est-ce pas là le meilleur moyen d'inciter l'industrie à investir dans les technologies de pointe, et les consommateurs à adopter des habitudes de vie compatibles avec la protection de leur environnement?

MICHÈLE DAGENAIS

Historienne, professeure titulaire,
Université de Montréal

CHRISTIAN LAVILLE

Professeur associé de didactique de l'histoire,
Université Laval

«L'histoire rappelle sans cesse à l'homme sa liberté de lire son histoire et sa liberté de la faire.»

— Fernand Dumont (1969)

Après des mois de controverse, le ministre de l'Éducation vient d'approuver une version modifiée du nouveau programme d'histoire et d'éducation à la citoyenneté. Cette version donne raison aux adversaires du projet original en intégrant l'essentiel de leurs revendications.

C'est une décision malheureuse à notre avis, contraire aux intérêts de la jeunesse québécoise. Celle-ci se verra privée d'une formation renouvelée, tenant compte de l'évolution des connaissances, de notre société et de ses perspectives d'avenir.

Comment a-t-on pu en arriver là? L'affaire commence le 27 avril dernier, lorsque Le Devoir publie un article intitulé «*Cours d'histoire épuré au secondaire*». Une levée de boucliers s'ensuit. Des journalistes, des historiens et des professeurs d'histoire, des lecteurs mettent le programme en accusation. Un leader nationaliste déclare le programme «*stalinien*»; une collaboratrice du Devoir (29 avril) le répète en précisant qu'une telle réécriture historique est l'apanage de «*toutes les dictatures, tyranniques ou pas!*». D'autres, dont une chroniqueuse de La Presse (29 avril) et deux responsables de la Société des professeurs d'histoire du Québec (Le Devoir, 28 avril), voient dans l'affaire «*une gigantesque entreprise de propagande fédéraliste*».

Qu'est-ce qui justifie tant de fureur? «*Québec songe à un enseignement "moins poli-*

tique", non national et plus pluriel», affirme le journaliste qui a ouvert la controverse. Pour cela le programme aurait été «*épuré*» d'événements et de dates essentiels à ses yeux: bataille des plaines d'Abraham, Proclamation royale, Meech, rapatriement de 1982... D'autres ont ajouté la Conquête, la Rébellion, la Confédération, la conscription, etc. Tous ces faits sont d'ordre politique. Aucun ne relève de l'histoire sociale, économique ou culturelle, ou de ces objets nouveaux chez les historiens, tels les oubliés de l'histoire: minorités, femmes, communautés issues de l'immigration, etc.

Ces faits d'ordre politique, ce sont ceux qui par tradition servent à fonder la question dite nationale. Plusieurs semblent penser qu'il suffit de les aligner en un récit historique pour convaincre que l'indépendance est une étape naturelle, inscrite dans l'ordre des choses. C'est ce qui était affirmé dans le Livre blanc de la souveraineté-association, publié en vue du référendum de 1980. Nous y avons d'ailleurs repéré l'essentiel des faits déclarés manquants.

Comment, dans les circonstances, ne pas supposer que la controverse autour du nouveau programme a son origine dans le projet souverainiste entrepris par les nationalistes traditionnels?

Traditionnels, ils le sont d'autant plus que le schéma explicatif revendiqué ressemble fort à celui de la survivance. Une éditorialiste du Devoir (28 avril) n'explique-t-elle pas que le programme est «*fondé sur la négation même du peuple québécois: la survie d'une société française en Amérique*»? Il arrive même que transparaissent des relents de nationalisme ethnique. Ainsi quand on lit en tribune du site nationaliste Vigile.net (27 avril) que le programme vise à «*cultiver l'existence, l'identité même de millions de Québécois de souche*». Foin des nombreux Québécois issus de l'immigration!

Le Québec d'aujourd'hui, portant ses ambitions aux quatre coins de la planète, paraît bien loin de ce vieux schéma de la survivance.

LE DEVOIR
FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSSAÇON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

LA POSITION DE RONA AMBROSE SUR LE PROTOCOLE DE KYOTO...



L E T T R E S

L'Île d'Orléans et Rabaska

Le reportage de votre collaboratrice à Québec, Isabelle Porter, concernant le projet Rabaska que vous avez publié dans vos pages le 28 octobre dernier, reportage fort bien fait par ailleurs, a malheureusement passé sous silence la vive opposition de la population de l'Île d'Orléans à ce projet.

Cette opposition, qui est à l'origine de la création de l'Association de l'Île d'Orléans contre le port méthanier, s'est manifestée clairement de diverses façons:

- adoption d'une résolution contre Rabaska par le conseil municipal de Saint-Laurent dès le printemps 2005;
- signature d'une pétition anti-Rabaska par près de 75 % des résidents de Sainte-Pétronille;
- sondage de la firme Léger Marketing au début de cette année, sondage commandé par le promoteur lui-même, révélant que 57 % des insulaires ne veulent pas d'un port méthanier situé à un kilomètre de leur territoire.

Voilà donc ce que pense à l'Île d'Orléans la majorité silencieuse, dont la porte-parole de Rabaska, Stéphanie Trudeau, aime tant se réclamer. Évidemment, à la différence de ce que l'on a fait à Lévis, il n'est pas possible à l'Île d'Orléans de dégager une majorité favorable à Rabaska en incluant dans l'échantillon à partir duquel se fait le sondage des répondants vivant à 40 ou 50 kilomètres du site convoité par les marchands de gaz naturel. Il est clair, d'ailleurs, que jamais le promoteur de Rabaska n'osera effectuer un sondage selon les règles de l'art, exclusivement auprès de la population vivant dans un rayon de cinq kilomètres, tant sur la rive sud qu'à l'Île d'Orléans, sur ce qui serait une installation industrielle à haut risque pour cette population (industrie classée SEVESO en Fran-

ce). Il sait trop bien que son projet serait massivement rejeté.

Louis Duclos
Sainte-Pétronille, Île d'Orléans,
le 6 novembre 2006

Aider ou cesser de nuire?

Daniel Germain, l'organisateur de la conférence Promesse du millénaire de Montréal qui se déroulait la semaine dernière, rêve d'un «*Davos de l'humanité*». Est-ce là de la pure inconscience ou un réflexe schizophrénique? La question se pose.

Ne sait-il pas qu'avant d'aider il faut d'abord cesser de nuire? Que ce sont très souvent les mêmes qui se glorifient de faire la charité aux pauvres avec leur fondations privées et qui privent l'État de moyens? C'est pourtant là l'outil le plus efficace pour favoriser la redistribution de la richesse, la justice sociale et la lutte contre la pauvreté.

Or, ces grands bienfaiteurs et ces grandes corporations s'enrichissent à s'enrichir en ne contribuant équitablement aux revenus de l'État, de toutes les façons possibles (évasion fiscale, paradis fiscaux, fiducies du revenu, etc.), et en bénéficiant de privilèges fiscaux injustifiés (la Fondation Chagnon n'incarne rien d'autre). Plusieurs études prouvent que la tendance est telle que, dans un avenir pas si lointain, les bénéfices des sociétés seront à l'abri de tout type de contribution publique, avec toutes les conséquences que cela implique. Sans même parler de leurs actions en faveur de la privatisation de biens publics.

Bill Clinton peut continuer de faire son *mea culpa*, lui qui a approuvé une loi qui mettait fin à la garantie fédérale américaine (accordée à l'époque du New Deal) d'apporter une aide financière aux familles pauvres ayant des en-

fants à charge. Le but était de contraindre ses familles à trouver du travail (qui dans les faits s'est avéré inexistant) et d'économiser 50 milliards de dollars pour atteindre l'équilibre budgétaire sans toucher aux budgets militaires. Le but était-il aussi de paver la voie à ses futures actions de grand bienfaiteur?

Catherine Caron
Montréal, le 11 novembre

La marmotte et son ombre

Le recours analogique à la marmotte pour décrire le comportement politique des francophones du Québec est particulièrement instructif. Il est apparu au cours de l'entretien que l'historien Jocelyn Létourneau accordait récemment à Antoine Robitaille du Devoir.

Le petit animal serait un bel exemple de finesse stratégique, multipliant galeries et chambres souterraines pour se donner toutes les chances de survie dans un monde difficile.

Les Canadiens-français d'antan, Québécois de souche d'aujourd'hui, ne seraient pas ces indécis, ces écartelés entre le fédéralisme et l'indépendance qu'on nous décrit. En fait, tout comme leur nouvel emblème totemique, ils seraient d'habiles stratèges, pragmatiques, champions du dérapage contrôlé si les circonstances l'exigent!

Et pourtant, comment oublier que la marmotte se terre, promène constamment un regard inquiet sur son environnement immédiat, cherche son ombre au moindre rayon de soleil?

Ce discours sur la finesse politique des francophones du Québec m'a donné la sensation d'être un malade en phase terminale à qui des visiteurs apportent des encouragements de circonstance, persuadés qu'il ne lui reste que quelques heures à vivre. Et j'ai eu mal!

Serge Genest
Québec, le 7 novembre 2006

LIBRE OPINION

Histoire: autopsie d'une occasion manquée

Éducation civique et à la citoyenneté

Le nouveau programme associe histoire et éducation à la citoyenneté. Des intervenants s'en offusquent et parlent de «*détournement de la tâche de l'historien*» (Le Devoir, 28 septembre). Cette association n'est pourtant pas nouvelle dans le champ scolaire. Au Québec, dès 1905 le programme d'histoire entendait servir à la formation du «*bon citoyen*».

De fait, l'histoire scolaire est née d'une volonté d'éducation civique, alors qu'à la fin du XIX^e siècle les États-nations nouvellement formés souhaitaient un enseignement qui dirait aux citoyens la nature de la nation, sa légitimité, ainsi que leur identité nationale. Depuis, les régimes politiques sont passés à la démocratie. Or, en démocratie, il est attendu de tous une participation éclairée à la chose publique, tant dans les relations du citoyen avec l'État — c'est l'éducation civique — que dans les rapports des citoyens entre eux: c'est l'éducation civique élargie à l'éducation à la citoyenneté. Comme dans le programme!

Aux élèves d'aujourd'hui, le programme d'histoire et d'éducation à la citoyenneté doit offrir une formation pour le présent, mais plus encore pour l'avenir. Car l'école forme pour la vie. On estime donc qu'il est plus utile d'enseigner aujourd'hui des savoirs durables, parce que réutilisables, que de simples connaissances factuelles bientôt dépassées. C'est la vieille métaphore du poisson qu'il faut enseigner à pêcher plutôt que donner.

Or, c'est un poisson que les adversaires du programme veulent donner. Un récit historique composé d'événements choisis montrerait aux jeunes, soutient le mémoire de la Chaire Hector-Fabre de l'UQAM, combien ces événements de l'histoire du Québec «*ont orienté inexorablement son destin dans la direction que l'on connaît*» (Bulletin d'histoire politique, automne 2006). Devinez laquelle!

Au contraire, le programme d'histoire a opté pour une vision libérale (au sens philosophique) de la formation scolaire: celle d'enseigner à penser par soi-

même, et de développer ses capacités de choisir librement. D'où les trois compétences du programme:

- savoir interroger le passé et le présent, car il n'y a pas de lecture de faits historiques qui ne parte d'une interrogation raisonnée;
- savoir expliquer les faits questionnés, et s'initier à la méthode historique pour cela;
- conjuguer les savoirs ainsi développés pour considérer des questions de citoyenneté et de responsabilité sociale.

Rien dans cela n'exclut les contenus (on ne pense pas sans contenus), et aucun n'est exclu a priori. Les professeurs le savent bien! Le ministre a donc cédé aux objections. Le nouveau programme en est sérieusement amoindri.

Qu'on nous comprenne bien: nous n'estimons pas que le projet de programme était sans défauts. Bien des choses auraient pu être examinées la tête froide et corrigées si nécessaire. Sauf que la controverse n'en a pas laissé le temps.

Par ailleurs, s'il est légitime que le nationalisme québécois s'oppose à d'autres comme projet politique sur la place publique, il ne saurait se servir du programme d'histoire pour gagner les élèves à la cause. Ce qui nous préoccupe avant tout, c'est la direction figée que certains entendent donner à l'enseignement de l'histoire, aux dépens de son renouvellement nécessaire.

Le ministre pourrait plaider que, si les contenus factuels réclamés ont été ajoutés, la structure pédagogique a été pour l'essentiel préservée. Mais cette structure se trouve désormais en concurrence avec une perspective qui lui est adverse: celle d'un récit historique unique et achevé. Comment peut-on avoir à la fois, sur la même table, les ingrédients d'un repas à préparer, et le repas préparé?

En cédant à la fronde, il se peut que le ministre ait gagné la paix — provisoirement du moins, mais les élèves y auront perdu en matière de formation historique adaptée à notre époque.

IDÉES

Pour un Québec économe

Une coalition nationale veut remettre l'épargne au centre des préoccupations des Québécois

L'effondrement marqué de l'épargne au Québec depuis 2003 et le raz-de-marée vers la retraite qui s'annonce d'ici 15 ans entraîneront des contractions sociales et des conflits générationnels de tout premier plan au Québec.

Pour éviter les crises qui pointent à l'horizon, si les Québécois ne prennent pas rapidement leur sort en main, des professionnels de la finance et des académiciens ont formé une coalition pour donner l'alarme et démontrer l'urgence de restaurer la confiance dans les systèmes d'épargne et d'investissement.

En cela, ils appellent tous les Québécois, du Québec lucide au Québec solidaire, à prendre conscience de l'ampleur du déficit qui se creuse de jour en jour pour assurer le bien-être minimum des Québécois et une solidarité inter-générationnelle plus saine et équilibrée, et à se pencher intensément sur le problème de l'épargne.

Tout comme l'infrastructure routière en déroute, l'ossature de l'épargne et de l'investissement au Québec donne l'impression de se désagréger de jour en jour dans un climat général de laisser-faire et de nids-de-poule. Les scandales de fonds mutuels en 2005 et le dernier soubresaut des fiduciaires de revenu révèlent un état persistant et général d'insécurité financière parmi le public. Le cadre politique actuel se révèle de moins en moins adapté et efficace pour relever les nouveaux défis posés par les phénomènes de globalisation et d'hybridation des modèles de gouvernance.

Adopter une approche globale

De nombreux projets de loi (27, 29, 30) et de nouveaux règlements, affectant tous un aspect ou un autre de l'épargne et de l'investissement, sont actuellement à l'étude à l'Assemblée nationale. Une réflexion sérieuse alimentant une véritable politique nationale de l'épargne impliquerait de les envisager dans une approche globale de la politique de l'épargne et non de façon isolée et individuelle.

En effet, à la veille du changement de générations le plus radical depuis un siècle, avec la mutation des baby-boomers en «papy-boomers», des conflits inter-générationnels aigus et la perspective d'un nouveau déclin socio-économique hantent des centaines de milliers de Québécois. Le conflit oppose retraités, employés actifs et jeunes. Il s'articule autour de deux phénomènes.

Premièrement, il y a la faiblesse générale du taux d'épargne chez les Québécois: le taux d'épargne du Canada et du Québec a atteint son plus bas niveau depuis la Grande dépression en chutant à 1 % au cours de la période 2005-06, contre une moyenne d'environ 4 à 5 % entre 1993 et 2004, et plus de 10 % entre 1973 et 1993. Et ce, alors que le Québec est la seule province canadienne où le nombre des faillites personnelles et commerciales a augmenté en 2006.

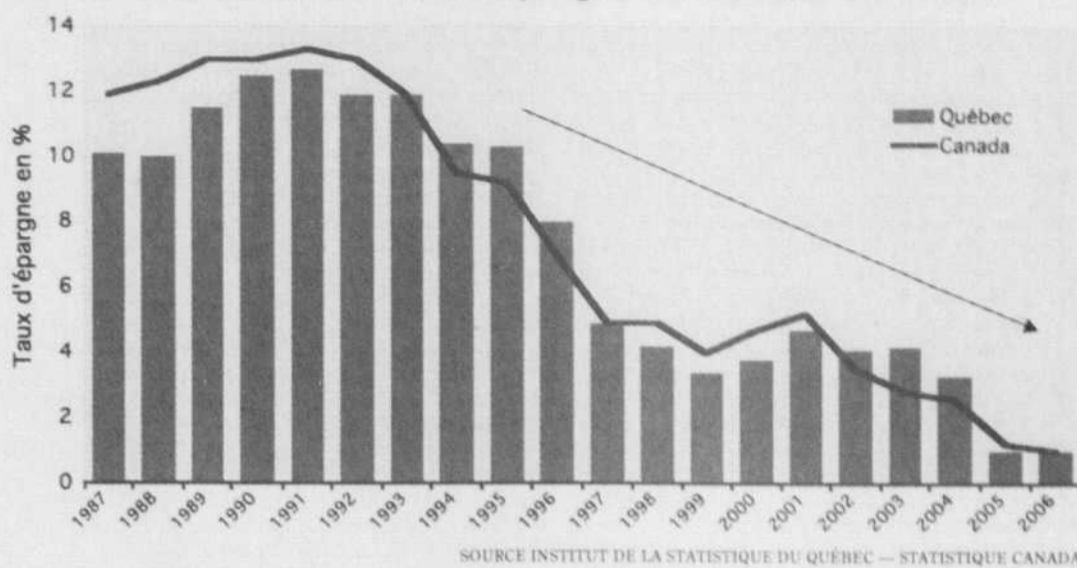
Deuxièmement, on note la participation inégale des générations au stock d'épargne. Ces phénomènes sont porteurs d'importants conflits sociaux.

La marmite du conflit inter-générationnel

Tout d'abord, on trouve les centaines de milliers de préretraités, provenant surtout des services publics (municipalités, universités et gouvernement provincial), tributaires d'une rente de retraite susceptible d'être insuffisante pour les 20 à 30 années de retraite qui les attendent, au lieu de 15 à 20 années dans le passé. Ces aînés reviennent à la table de négociation pour réclamer l'indexation de leur retraite et avoir accès aux surplus accumulés des caisses.

Ensuite, on trouve les travailleurs actifs, qui ne sont pas certains de bénéficier des avantages de la

Effondrement du taux d'épargne au Québec en 12 ans



retraite qui leur ont été promis, en raison des difficultés financières de nombreuses entreprises et de la conversion de leurs caisses de retraite en régime d'accumulation. En effet, selon diverses sources, 80 % des caisses de retraites au Canada sont aujourd'hui incapables d'honorer tous les engagements à venir qu'elles ont pris auprès de leurs bénéficiaires.

Selon un sondage réalisé par Watson Wyatt et la Conférence Board du Canada, 61 % des directeurs financiers prédisent que la crise des retraites au Canada s'accroîtra probablement au cours des prochaines années.

Face à une telle incertitude, les travailleurs, qui cotisent pour les fonds de retraite, arguent que les retraités ne peuvent avoir droit au partage sans prise de risque et sans nouvelle contribution; les retraités doivent être prêts à assumer des risques de pertes s'ils veulent obtenir ces avantages.

Enfin, il y a les oubliés: les jeunes qui ne participent pas à ces programmes de retraite et qui épargnent trop peu. Ils ne s'intéressent pas encore à ce débat mais devront en subir de lourdes conséquences. Plus on retarde la mise en place d'une politique intégrée, plus l'arbitrage deviendra onéreux et douloureux. Et il n'y a pas de secret: les contribuables devront soit mettre la main à la poche, soit consentir à l'abandon de programmes sociaux toujours plus nombreux.

Mieux protégés en consommant qu'en investissant?

Les Québécois, dont le taux d'épargne recule constamment depuis 30 ans, ne réussissent pas à rattraper leur retard par rapport aux Canadiens. L'impression que les frais financiers sont élevés et qu'il manque de concurrence, la profonde mutation des caisses de retraite qui reportent sur les particuliers toute la responsabilité fiduciaire, la complexité croissante des instruments et la confusion persistante de la chaîne de distribution, autant de facteurs qui contribuent à décourager les épargnants d'investir sagement et efficacement.

Ceux qui devraient profiter le plus de la montée de la Bourse sont justement ceux qui en ont le plus peur. Et les autres, qui avaient investi avec confiance dans les fiduciaires de revenus, tel que Granby Industries, pour profiter d'entrées stables, constatent que 76 d'entre elles affichent une perte de capital accumulé de près de 4 milliards \$.

Les consommateurs se sentent mieux protégés et semblent plus satisfaits en achetant des objets de

consommation courante — lecteurs MP3, consoles de jeux, aspirateurs électriques ou abonnements de magazines — qu'en investissant leurs dollars durement gagnés dans des fonds collectifs, des caisses de retraites ou des régimes d'épargne-retraite.

Parce que le bras droit ignore souvent ce que le bras gauche fait au sein de l'État, le temps est venu de coordonner plus activement les politiques entre les ministères des Finances, du Revenu, de la Famille, de la Justice (responsable de la Loi sur la protection du consommateur) et de l'Emploi pour faciliter l'accès au marché et relever le taux d'épargne.

Nous ne pouvons plus continuer à appliquer une politique mosaïque lorsque le ministère de l'Emploi propose un statut de responsabilité fiduciaire aux sociétés de gestion qui est ignoré par le ministère des Finances et l'Autorité des marchés financiers. Nous ne pouvons pas plus renforcer la sécurité des fonds collectifs sans tenir compte des politiques d'ensemble de protection des consommateurs. Et la sécurité des caisses de retraite dépend d'économies d'échelle beaucoup plus efficaces et de l'optimisation des processus de gestion pour extraire de chaque point de base plus de revenus pour les générations de demain.

Il ne peut y avoir de véritable réflexion sans une vision d'ensemble. C'est pourquoi nous avons créé la Coalition pour la protection des investisseurs afin de remettre l'épargne au centre de nos préoccupations pendant qu'il en est encore temps.

Andrée De Serres

Professeure, directrice du programme MBA en financement d'entreprise et codirectrice du Groupe interdisciplinaire de recherche en éthique financière (GIREF), Université du Québec à Montréal

René Delsanne

Professeur, département de mathématiques, Université du Québec à Montréal

Reynald N. Harpin

Expert-conseil en placement et administrateur de sociétés

Jean-Luc Landry

Associé principal, LandryMorin

Robert Pouliot

Vice-président et cofondateur, Centre d'excellence fiduciaire (CEFEX)

Michel Roux

Doyen de la faculté de gestion, Université de Paris 13 et cofondateur du Groupe de recherche interdisciplinaire en éthique financière (GIREF)

Accès des femmes à la prêtrise

Les pierres crieront

ÉDITH RICHARD
GEORGES PAGÉ

Montréal,
arrondissement Saint-Laurent

Les 27 et 28 octobre derniers s'est tenu à Montréal un colloque sur l'accès des femmes aux ministères ordonnés dans l'Église catholique: une question réglée? Sûrement pas.

Des colloques, il en existe beaucoup. Cependant, celui-là se distingue parce qu'il a voulu exprimer la volonté soutenue des chrétiens et des chrétiennes à poursuivre la recherche sur l'accès au sacerdoce pour les femmes, malgré et en dépit de l'ordonnance du Vatican de clore, et cela de façon définitive, le débat sur le sujet (*Ordinatio sacerdotalis*, 1994). Loïn d'être clos, le débat perdure: Dublin (2001), Ottawa (2004), Paris (2006) et Montréal (2006).

Organisé conjointement par le Centre Justice et foi, le Centre Saint-Pierre, le réseau Femmes et ministères et l'Autre parole, ce colloque s'est employé à déconstruire les arguments romains qui servent à justifier l'exclusion des femmes des ministères ordonnés. Fait à signaler: des membres de la hiérarchie ecclésiastique (des jésuites) ont joué un rôle important dans l'organisation et la

tenue de ce colloque. Il faut se réjouir de ce véritable partenariat clercs-laïcs.

Des personnalités reconnues pour leur compétence et leur expertise dans ce domaine ont présenté le fruit de leurs réflexions et de leurs recherches, notamment Olivette Genest, exégète et bibliste. La conférencière a abordé la justification du non-access des femmes aux ministères ordonnés dans l'Église catholique romaine à la lumière de l'exégèse biblique.

Il est vrai que Jésus n'a pas ordonné de femmes, mais il n'a pas ordonné d'hommes non plus, a-t-elle fait remarquer. D'après elle, la recherche exégétique démontre que, selon les textes bibliques, l'ordination n'est pas clairement réservée aux hommes et que les citations allant dans le sens de cette thèse n'emportent pas l'adhésion. Dans l'état actuel du corpus romain *ad hoc*, le seul argument qui s'impose, c'est l'argument d'autorité.

D'autres conférencières ont fait part de leurs recherches, de leur expérience et de leur expertise: Marie-Thérèse van Lunen Chenu, venue de France, Susan Roll, théologienne, Patricia Peacock, prêtre anglicane, Faye Wakeling, ministre de l'Église unie, Gisèle Turcot, sbc, et Marie-Andrée Roy, sociologue.

L'appel nié

Il nous tardait, bien sûr, d'entendre Pauline Jacob, théologienne, nous entretenir du résultat de sa recherche doctorale sur «L'expérience de discernement de femmes qui se disent appelées à la prêtrise ou au diaconat dans l'Église catholique du Québec». Cette recherche, madame Jacob l'a faite à partir de témoignages de 15 femmes qui disent ressentir un appel au ministère sacerdotal ou diaconal. L'appel, ce que la philosophe Hannah Arendt appelle la voix qui parle en soi et qui ne nous contredit pas. Une voix qui exprime une aspiration venant de l'intérieur qui s'impose à la volonté et pousse à l'action.

Qui sommes-nous pour affirmer, même *ex cathedra*, que ces femmes ne sont pas vraiment appelées à servir le Seigneur dans les ministères ordonnés? Qu'une procédure de discernement par les autorités ecclésiastiques vérifie le bien-fondé d'un tel appel, comme pour les hommes, cela va de soi. Mais ignorer systématiquement l'existence de cet appel chez des femmes parce que ce sont des femmes, c'est nier le pouvoir de Dieu de se manifester dans le monde par les voies qu'il choisit.

Madame Jacob a terminé son intervention en souhaitant qu'on écoute ces femmes, parce que si «on les fait taire, ce sont les pierres qui crieront» (Luc 19, 40).



Norman Spector

Ignatieff aurait dû savoir

Un sage québécois de ma connaissance, doté d'une expérience considérable en matière de relations fédérales-provinciales, soutient en plaisantant que le Canada ne connaît des ennuis que lorsque francophones et anglophones discutent de la même chose en même temps. En vertu de cette règle, nous devrions tous être rassurés de voir que le vingt-cinquième anniversaire de l'accord constitutionnel de Pierre Trudeau avec neuf des provinces a eu peu d'échos au Canada anglais. Pas plus que le quinzième anniversaire (en avril 2002) de la tentative de Brian Mulroney de susciter l'adhésion de l'Assemblée nationale du Québec à la Constitution canadienne en y enchâssant l'accord du lac Meech.

On ne peut en dire autant, hélas, des conjectures de Michael Ignatieff sur la reconnaissance du Québec comme nation. Pour quelqu'un qui, comme moi, a été impliqué dans le processus de négociation, il est difficile de trouver un moment plus inopportun de soulever des questions constitutionnelles. Ses conseillers québécois l'ont sans doute convaincu que cette reconnaissance lui vaudrait le leadership du Parti libéral du Canada dans un premier temps, le bureau du premier ministre, dans un second. Mais d'autres conseillers auraient dû lui rappeler la dynamique particulière enclenchée au Canada par des expressions comme «société distincte».

Si M. Ignatieff avait été au Canada pendant ces années charnières, il aurait observé comment Jean Chrétien a utilisé l'opposition grandissante à l'accord du lac Meech pour déstabiliser le leadership du premier ministre John Turner. Il aurait vu M. Chrétien donner une chaise longue au premier ministre terre-neuvien Clyde Wells, le jour où il a gagné la chefferie du Parti libéral du Canada, avant de travailler en catimini avec Brian Mulroney pour sauver le lac Meech. M. Ignatieff aurait compris qu'en dépit de la certitude de M. Chrétien que l'échec de Meech ne conduirait pas à une impasse, le Canada a hérité aujourd'hui d'une formule d'amendement impraticable. Comme M. Chrétien l'a découvert avec surprise avec l'entente de Charlottetown, les chefs politiques sont désormais tenus de tenir un référendum s'ils souhaitent modifier la constitution. M. Ignatieff aurait surtout compris que l'échec de Meech signifie qu'il ne pourra y avoir une autre session de négociations constitutionnelles limitée aux demandes du Québec.

Aujourd'hui, les concurrents de M. Ignatieff se réjouissent de sa détresse et ne sont guère pressés de l'aider à se sortir de ce bourbier. À l'extérieur du Québec, M. Ignatieff s'est attiré des ennuis considérables en renforçant son image d'universitaire gafeur détaché du Canada. Battant depuis en retraite, il s'est aussi aliéné beaucoup de Québécois en déclarant que son soutien pour la reconnaissance du Québec comme nation ne signifie pas nécessairement la venue d'une réforme constitutionnelle, et certainement pas l'acquisition d'un statut ou de pouvoirs particuliers.

La discussion des dernières semaines a également eu un impact négatif sur la candidature de Stéphane Dion, qui n'a pu se concentrer sur l'environnement, son meilleur atout pour faire en sorte que les Québécois oublient ses batailles antérieures. Plus récemment, le seul candidat issu du Québec a fait marche arrière. C'est ainsi qu'il a cessé d'utiliser le terme «nation» pour désigner sa province, en anglais du moins, pour lui préférer le vocabulaire «groupe national».

Même si le débat peut encore dégénérer au congrès du Parti libéral, prévu à la fin du mois, une bonne chose en est déjà ressortie, soit la fin des illusions.

Dans les dernières semaines, plusieurs fédéralistes québécois — dont certains chroniqueurs et éditorialistes d'ordinaire très pondérés — ont semblé assommés par l'abandon de leurs alliés passés, défection qu'ils ont attribuée à un trauma découlant des échecs constitutionnels précédents. Tous ont du mal à comprendre que le reste du pays a effectué un calcul cruel. Libre aux Québécois de tenir un autre référendum, si telle est leur volonté, estiment les Canadiens des autres provinces, mais ce serait de la folie d'enflammer l'opinion publique avec un autre échec avant le jour fatidique.

Voici la réalité telle que je la comprends. Dans un avenir prévisible, la réforme constitutionnelle reste hors d'atteinte. Dans les circonstances, tout ce que peuvent espérer les Québécois, c'est le genre de changements qui ont fait de leur province et du Canada un des meilleurs endroits au monde. Les ententes sur l'immigration et sur la représentation à l'UNESCO (mais pas à Nairobi) qui reconnaissent la spécificité du Québec en sont de bons exemples. Par contre, ceux qui insisteraient sur une relation d'égal à égal avec le «Canada anglais» ou l'Ontario représenteraient plus de la moitié de la population.

Je ne peux pas vous dire s'il vaut la peine de subir les lourdes conséquences qu'un OUI aurait pour tous les Canadiens. Mais moi qui suis un ami du Québec, je peux en toute franchise dire à ceux qui cherchent une renégociation du «pacte confédéral» au moins deux provinces, l'Alberta et la Colombie-Britannique — avec leur richesses fulgurantes (et je ne parle pas de la mer ni des montagnes!) —, n'accepteront jamais de faire partie d'un «Canada anglais» ou l'Ontario représenterait plus de la moitié de la population.

Norman Spector est chroniqueur politique au Globe and Mail.

nspector@globeandmail.ca



ACTUALITÉS

BACHAND

SUITE DE LA PAGE 1

En reconnaissant que la loi «doit être adaptée 14 ans après son adoption», M. Bachand annonce ses couleurs. Il a l'intention de saisir le Conseil des ministres de ses recommandations sur les heures d'ouverture dès son retour d'une mission économique en Inde le 28 novembre prochain. Le ministre doit quitter Québec ce vendredi pour une dizaine de jours.

Selon nos informations, deux scénarios pourraient dès lors être envisagés. Le ministre pourrait proposer l'abolition pure et simple de l'article 6 de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux, qui ne permet pas aux épiciers d'avoir plus de quatre employés dans leurs commerces après 21 heures en semaine et après 17 heures le samedi, le dimanche et les jours fériés. Une autre solution envisagée consisterait uniquement à repousser cette limite à 19 heures ou 21 heures pendant les fins de semaine.

Rappelons qu'actuellement l'article 6 de la loi induit des files d'attente souvent interminables aux caisses, mais aussi de la frustration chez les consommateurs. Frustration qui n'est pas bonne pour l'image et les affaires des épiciers, dénoncent-ils en chœur depuis le début de l'été. A cette époque, Métro, Provigo et So-beys ont uni leur force pour sensibiliser le gouvernement, à travers une campagne de cartes postales, sur le besoin urgent de modifier sa législation.

«Il faut respecter le choix des 300 000 personnes qui font leur épicerie les fins de semaine après 17 heures et les employés qui subissent de la pression», souligne M. Bachand, qui pense qu'un «accès plus large» devrait faire le bonheur de tout le monde. Selon un sondage SOM commandé par le cabinet du ministre en octobre dernier, près de 63 % des 1011 répondants interrogés entre le 4 et 15 octobre sont en faveur de l'abolition de la règle des quatre employés après 17 heures les samedis, dimanches et jours fériés. Les trois quart apprécieraient que cette restriction intervienne seulement à 21 heures, mais 88 % se plieraient facilement à une limite portée à 19 heures.

Même si aucun projet de loi n'a été déposé avant le 15 novembre, ce qui aurait assuré une adoption de la loi sans le consentement de l'opposition d'ici Noël, M. Bachand estime que la refonte de la loi pourrait très bien être réglée avant le départ des députés en vacances, soit le 22 décembre prochain. «C'est ce que les citoyens souhaitent», a-t-il indiqué. «J'aimerais donc que ce soit terminé avant Noël.»

Une fois le feu vert du Conseil des ministres obtenu, la modification de la loi sur les heures d'affaires risque d'ailleurs de faire l'objet d'une consultation rapide en commission parlementaire, sur invitation.

Le plan de match exposé par le ministre aujourd'hui tranche avec ses déclarations des derniers jours. Depuis septembre dernier, en effet, M. Bachand n'envisageait pas de modifier la loi «sans un consensus» des parties touchées par cette réforme. Ce consensus a été toutefois impossible à atteindre, syndicats et employeurs n'arrivant pas à se mettre d'accord sur un compromis (heure de fermeture des commerces le soir) en échange de la fin de la restriction des quatre employés.

Encore hier, l'inertie du gouvernement Charest dans ce dossier a déchaîné le chef de l'Action démocratique du Québec (ADQ), Mario Dumont, en point de presse à Québec. «Ils [les ministres libéraux] sont devenus tellement terrorisés par le fait de faire le moindre changement qu'ils arrivent en fin de mandat et ne sont plus capables de jouer dans les heures d'ouverture des supermarchés», a-t-il dénoncé parlant même d'une «fourmi [qui] arrête le trafic sur le Métropolitain» pour décrire l'influence de ce non-consensus sur le ministre.

M. Bachand justifie toutefois cette lenteur d'action par son déplacement en Inde, qui l'a empêché de déposer un projet de loi au cours des derniers jours: «Ce n'est pas facile pour un gouvernement d'agir quand le porteur du dossier est parti pendant 12 jours.»

Le Devoir

AMBROSE

SUITE DE LA PAGE 1

dans notre pays, mais nous ne le permettrons pas.»

La ministre devait toutefois confirmer les pires craintes des écologistes, de l'opposition parlementaire canadienne et des gouvernements étrangers lorsqu'elle a réitéré que le Canada imposerait à ses entreprises des objectifs de réduction de long terme, lesquels seront annoncés en janvier et qui permettront au Canada de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 65 % par rapport à leur niveau de 2003, et cela, dans 45 ans. Le protocole de Kyoto exige plutôt de réduire le niveau actuel d'émissions de 26 % pour les ramener à 6 % sous la barre, non pas de 2003, mais de 1990.

D'autre part, la ministre Ambrose n'a pas fait la plus petite allusion aux efforts du Québec, dont on dit qu'ils sont les plus substantiels qu'une province canadienne ait mis en avant jusqu'à aujourd'hui. Ses propos partisans et ambigus ont été unanimement dénoncés par les groupes environnementaux canadiens.

Steven Guilbeault, de Greenpeace, a déclaré en leur nom, hier soir de Nairobi, que «jamais, en 15 ans de travail dans ce dossier, [il n'avait] vu des attaques aussi bassement partisanes proférées sur une tribune internationale de cette importance: le discours de la ministre Ambrose a provoqué une véritable gêne dans cette audience et nous, nous y avons vu non seulement des inexactitudes, mais des mensonges. Il y avait un plan de lutte contre les changements climatiques en place au Canada, qui avait l'appui massif de la population. Et, si on peut effectivement débattre de son efficacité globale, une chose est certaine, ce sont les décisions des conservateurs de mettre un frein à tout ce qui donnait des résultats qui compromettent maintenant l'atteinte de nos engagements, ce que la ministre essaie de masquer par ses attaques.»

La France mène le bal

Le Canada a aussi été la cible du président français Jacques Chirac, dont le discours, lu par sa ministre de l'Environnement, Nelly Olin, a attribué les difficultés de mise en œuvre du protocole à «ceux qui l'ont ratifié et qui reviennent maintenant sur leur engagement ou qui n'en respectent pas les conditions». Plus tôt, le président français avait tiré à boulets rouges sur ces «grands pays industrialisés qui ont refusé d'entrer dans la logique de l'action collective et laissent croître leurs émissions de GES», une claire allusion aux États-Unis.

De son côté, le secrétaire général des Nations unies avait lui aussi ciblé les États-Unis en déplorant le «manque effarant de leadership» de la part des grands responsables du problème climatique: «J'aimerais, a-t-il dit, que les dirigeants

de ce monde fassent preuve de courage.»

Quant au président français, il a réclamé dans son discours «l'établissement d'un régime multilatéral efficace et renforcé», plus ambitieux encore que la première phase de réductions convenue par les pays industrialisés, et qui devrait «mieux associer les pays émergents, dont les émissions croissent rapidement».

Quant aux États-Unis, ils ont accueilli vertement la proposition française d'imposer une taxe de carbone sur les biens provenant des pays non régis par le protocole de Kyoto ou qui n'en observent pas les dispositions pour avantager, sur le plan économique, leurs industries par une production énergétique dommageable au climat. «Nous ne croyons pas que ce type d'approche soit la plus constructive ou la plus efficace», a indiqué le sous-secrétaire d'État américain, Paula Dobriansky. John Howard, le premier ministre de l'Australie — le seul autre pays industrialisé à boudier la communauté de Kyoto avec les États-Unis —, a qualifié la proposition française de simplement «stupide».

Mais la proposition mise en avant par le premier ministre français, Dominique de Villepin, mérite qu'on en fasse une «véritable étude», déclarait de son côté le commissaire à l'Environnement de l'Union européenne, Stravos Dimas.

Pour sa part, le président de la Confédération suisse, Moritz Leuenberger, également ministre de l'Environnement, a élargi le débat en préconisant la mise en place d'une «taxe mondiale sur le carbone» qui forcerait tous les utilisateurs de combustibles fossiles à assumer ainsi les frais de l'effacement des GES associés à leur utilisation. Cette taxe serait acquittée par tout individu ou entreprise et agirait, a-t-il dit, sur les causes du problème en forçant les grands émetteurs à réduire leur consommation tout en assurant une véritable équité à l'échelle internationale.

Mais l'Arabie Saoudite ne l'entend pas ainsi et s'est déclarée hostile à toute taxe ou incitation fiscale qui pousserait les consommateurs à réduire leur consommation de produits pétroliers. Pour le ministre saoudien du Pétrole, Ali ibn Ibrahim Naimi, ce ne serait pas une solution «viable» parce qu'elle constituerait un frein au développement économique.

Quant à la Chine, elle a redit clairement hier qu'elle est toujours prête à débattre des enjeux climatiques, mais dans une logique volontariste. Elle a cependant pressé les pays occidentaux à accroître leurs réductions de GES dans une deuxième phase d'engagements plus substantiels afin de neutraliser la hausse de la température du globe. Dialogue et coopération, mais sans cadre contraignant pour les pays émergents, a martelé son porte-parole, le ministre du Développement national, Jiang Weixin.

Le Devoir

UQAM

SUITE DE LA PAGE 1

pas expliquer la totalité des coûts additionnels, mais une partie. Ainsi, l'installation de la fibre optique dans les nouveaux pavillons a occasionné par exemple des dépenses imprévues de l'ordre de quatre millions de dollars, pendant que plus d'un million était dépensé pour de nouveaux équipements. «Dans le devis initial, il y a des coûts qui n'étaient pas prévus qui se sont ajoutés en cours de route», a-t-il exposé, convenant toutefois que cela n'expliquait pas l'entièreté des 40 millions.

On sait désormais que le conseil d'administration de l'UQAM a pris connaissance mardi de ces dépassements, qui s'accompagnaient aussi d'un manque à gagner de 66 millions de dollars dans le montage financier prévu pour le Complexe des sciences. Lors de cette séance, l'autorité de l'UQAM a également appris l'incidence de ces ratés financiers sur le budget de fonctionnement de l'université, qui affiche un déficit d'exploitation de quelque 20 millions de dollars.

M. Lallier a expliqué que le recteur Roch Denis, à qui il a été impossible de parler hier encore, n'avait pas assisté à la rencontre de mardi du conseil d'administration, «mais nous en avons convenu ensemble, le vice-président et moi». M. Denis n'a pas remis sa démission hier, contrairement aux rumeurs qui couraient sur le campus. «J'ai rencontré M. Denis [hier] après-midi, il ne m'a pas parlé de démission», a exposé M. Lallier. Le comité de vérification doit d'ailleurs rencontrer le recteur lundi après-midi, «ce qui n'a pas encore été fait et ce qu'il tient à faire». Le conseil d'administration l'entendra le lendemain.

Interrogé sur la confiance accordée au recteur par l'UQAM, M. Lallier a indiqué «qu'à ce moment-ci, le conseil d'administration considère toujours que M. Denis est recteur de l'UQAM». «Avant de chercher des coupables, nous voulons avoir l'ensemble du portrait d'analyse», a-t-il ajouté.

Selon nos informations, les vice-recteurs de l'établissement auraient toutefois demandé cette semaine le départ du recteur. Des doyens leur auraient emboîté le pas. M. Lallier a indiqué qu'il n'avait reçu aucune lettre détaillant cette demande mais qu'il avait rencontré les vice-recteurs en début de semaine «pour entendre leurs préoccupations». «Nous avons convenu que cette rencontre demeurerait confidentielle», a-t-il dit.

A deux reprises en 2006, le conseil d'administration a eu à autoriser l'utilisation de la marge de crédit à hauteur de 20 millions de dollars. Parallèlement à ces autorisations, le conseil a demandé au ministère de l'Éducation de lui verser une subvention additionnelle de 20 millions pour le Pavillon des sciences, jugeant insuffisants les 25 millions déjà versés par Québec. «Il est anormal qu'on ait reçu 25 millions sur un projet qui en vaut 98», a indiqué le président du conseil.

La décision de loger la Télé-université dans les nouveaux bâtiments a aussi donné lieu à une nouvelle demande de subvention de 20 millions de dollars dirigée vers Québec. «Nous sommes justifiés de faire une telle demande», a précisé M. Lallier. Le MELs a toutefois répliqué: «Ce n'est pas parce qu'une université nous formule une demande qu'elle doit être automatiquement jugée comme justifiée, ce n'est pas du tout comme cela que ça fonctionne», a indiqué Marie-Claude Lavigne, attachée de presse du ministre Jean-Marc Fournier. Nous calculons en fonction d'étudiants et de mètres carrés!»

La hauteur de la subvention prévue par le MELs était par ailleurs clairement annoncée dès l'automne 2003. Dans une lettre écrite à Roch Denis par l'ex-ministre de l'Éducation Pierre Reid, et dont Le Devoir a obtenu copie, Québec précise qu'«il est entendu qu'au-delà de cette contribution de 25 millions, le projet sera à la charge de l'université».

Le syndicat des professeurs de l'UQAM (SPUQ) s'inquiète de ce qu'on apprendra sur la «catastrophe financière» de l'îlot Voyageur. «Ça fait longtemps qu'on dit que les grands en immobilisation auront des répercussions sur le budget de fonctionnement», a dit le président du SPUQ, Gaëtan Breton. Le président du Syndicat des chargés de cours, Guy Dufresne, a assisté comme les autres groupes de l'UQAM hier à une rencontre orchestrée par des membres du vice-rectorat. Il s'est dit «rassuré» par la transparence qui y a été démontrée, mais son exécutif doit analyser tous les documents remis au conseil d'administration cette semaine.

L'Assemblée des gouverneurs du réseau UQ — l'instance suprême pour tout établissement du réseau, dont l'UQAM — ne pouvait indiquer hier la manière de faire de l'UQAM pour transgresser les règles édictées par l'assemblée. «Je ne peux vous répondre pour l'instant, mais nous sommes en communication directe avec le conseil d'administration», a précisé Pierre Moreau, président du réseau UQ.

Cette assemblée, composée de tous les recteurs des établissements UQ, a demandé au début de novembre au conseil de l'UQAM de fournir des détails sur l'état du budget de l'îlot Voyageur. C'est elle qui autorise tous les projets de plus de quatre millions lancés par une université.

Le Devoir

FLQ, version 2006

Un communiqué de presse anonyme est parvenu hier au Devoir annonçant la renaissance du Front de libération du Québec (FLQ) afin de lutter contre «l'oppression» du peuple québécois. Selon le communiqué, le FLQ reprendrait «ses activités pour dénoncer l'impérialisme anglo-saxon qui sévit dans l'ouest de Montréal et notamment dans le "West Island", où le fait français est quotidiennement et systématiquement bafoué». Devant ce constat, des «patriotes convaincus» ont décidé de reprendre «le combat du Québec français». Sur un ton sans équivoque, le communiqué prévient que le FLQ va frapper du côté des anglophones regroupés dans des ghettos de riches. «Ca va leur coûter très cher. Ceux qui refusent d'apprendre et d'utiliser le français ont tout intérêt à partir... très vite!...», peut-on lire. Et le communiqué se termine sur un avertissement en caractères gras: «Les frappes commenceront très exactement dans trois mois, sans autre avis. A bon entendeur, salut!» Malgré des vérifications, il a été impossible d'associer ce communiqué à un groupe souverainiste précis. — Le Devoir

Naturel ne rime pas toujours avec inoffensif!

Plus de 50 fiches de produits

- De l'ail au zinc
- De la glucosamine aux oméga-3
- Des suppléments aux vitamines et minéraux

9,95\$

En vente en kiosque et en librairie

EN PARTENARIAT AVEC

PASSEPORTSANTÉ.NET

IRAK

SUITE DE LA PAGE 1

en route vers Singapour, a affirmé hier que ce dont les États-Unis ont besoin, c'est «moins de discussions que d'actions de la part de l'Irak».

Dans l'avion la conduisant au Vietnam, avant une escale sur la base américaine de Ramstein, en Allemagne, la secrétaire d'État Condoleezza Rice a indiqué de son côté que les États-Unis avaient fait «de multiples ouvertures aux Irakiens sur l'amorce d'un dialogue avec eux», en rappelant avoir offert en mai dernier de rencontrer son homologue iranien à condition que Téhéran suspende son programme d'enrichissement.

«La question est de savoir s'il y a quoi que ce soit dans le comportement des Irakiens suggérant qu'ils sont prêts à contribuer à la stabilité en Irak», a-t-elle ajouté.

«Il y a eu une période au cours de laquelle une offre de contact [par l'intermédiaire de l'ambassadeur américain en Irak Zalmay Khalilzad] a été proposée, [mais] cela n'a pas fonctionné pour plusieurs raisons», avait indiqué lundi le porte-parole du département d'État Sean McCormack.

L'année dernière, les États-Unis avaient autorisé Zalmay Khalilzad à prendre directement contact avec l'Iran pour tenter de lutter contre l'insurrection en Irak, alors que les relations entre Washington et Téhéran sont rompues depuis 1980.

«Si les Irakiens veulent dialoguer avec nous, nous leur avons dit comment, c'est-à-dire qu'ils doivent suspendre de manière vérifiable leurs activités d'enrichissement d'uranium», avait déclaré de son côté lundi le président George W. Bush, à l'issue d'une rencontre avec le premier ministre israélien Ehoud Olmert à la Maison-Blanche.

Révision de stratégie

George W. Bush a lancé une vaste revue d'ensemble interne de la politique irakienne par son administration, au moment où le président américain est soumis à une forte pression pour modifier sa stratégie, a révélé hier la Maison-Blanche.

Face à la persistance de l'instabilité depuis des mois en Irak et devant l'absence apparente de perspective, M. Bush n'a cessé d'assurer que son administration révisait «constamment la tactique» pour

l'adapter aux conditions sur le terrain.

Mais cette révision est une nouvelle indication d'un changement possible de politique, que l'opinion américaine attend avec plus d'impatience depuis la défaite des amis républicains de M. Bush aux élections parlementaires du 7 novembre.

Elle a commencé «assez discrètement» il y a plusieurs semaines, mais M. Bush a réuni mardi ses responsables en charge de la sécurité nationale et a donné pour instruction que les conclusions de ce réexamen soient consignées dans un rapport, a indiqué le conseiller du président à la sécurité nationale, Stephen Hadley, à bord de l'avion présidentiel.

Une partition de l'Irak serait «complètement inacceptable» pour les États-Unis, a déclaré hier un responsable du département d'État, qui a mis un garde contre le coût humain d'une telle hypothèse.

«Une partition de l'Irak pourrait seulement se faire au prix de beaucoup de souffrance humaine et de violence et pourrait conduire à une dislocation qui serait à la fois profonde et complètement inacceptable, je pense, pour les Américains», a déclaré l'ambassadeur David Satterfield, le coordonnateur pour l'Irak au département d'État.

Un général optimiste

Le général John Abizaid, chef du commandement central de l'armée américaine, a pour sa part jugé hier qu'une augmentation du contingent américain en Irak ne constituait pas la solution aux problèmes de ce pays, où les violences ont atteint selon lui un niveau inacceptable. Interrogé par des sénateurs américains, il a en revanche formulé le souhait que les Irakiens prennent davantage la responsabilité de la sécurité de leur pays.

Le général Abizaid est le premier responsable militaire américain à s'exprimer au Capitole depuis la perte du contrôle du Congrès par le Parti républicain de George Bush lors des élections du 7 novembre.

«Je pense qu'un renforcement du contingent américain empêcherait les Irakiens d'en faire davantage, de prendre davantage la responsabilité de leur avenir», a dit le général Abizaid, commandant des forces américaines au Proche-Orient.

Il a exprimé son désaccord avec certains sénateurs américains prônant l'envoi de renforts pour diminuer

les violences en Irak. Il s'est toutefois également opposé à un retrait des forces américaines en prévenant le Congrès que tout calendrier de retrait ou toute limitation des effectifs priverait les commandants sur le terrain de la «flexibilité» nécessaire. Les militaires déjà présents sur place devraient être davantage affectés à la formation des forces irakiennes, a-t-il proposé.

Des reproches de McCain

Le sénateur républicain John McCain a reproché au général Abizaid de ne recommander que le statu quo. «Je suis bien sûr déçu que, fondamentalement, vous défendiez ici aujourd'hui le statu quo, dont, je crois, le peuple américain a dit lors des dernières élections qu'il ne constituait pas un état acceptable», a déclaré l'élu de l'Arizona.

Les démocrates, qui vont désormais contrôler les deux Chambres du Congrès, ont réclamé une nouvelle stratégie pour l'Irak, et beaucoup réfléchissent à un moyen de sortir de ce pays. Carl Levin, futur président de la commission sénatoriale des Forces armées, a réclaté un début de retrait militaire dans un délai de quatre à six mois. Il a renouvelé cet appel hier et invité les Irakiens à se prendre en charge. «Nous devrions confier la responsabilité de l'avenir de l'Irak exactement à ceux auxquels il appartient, les Irakiens», a-t-il dit.

Contrairement aux responsables civils du Pentagone, le général Abizaid a régulièrement fourni au Congrès une évaluation franche de la situation en Irak. En août, il avait déclaré au Sénat que les violences confessionnelles en Irak étaient les pires qu'il ait jamais vues et qu'elles pourraient conduire à une guerre civile. Hier, il a fait part de son optimisme quant à la capacité de l'armée américaine de stabiliser l'Irak. «L'évolution des défis en matière de sécurité en Irak nécessite des évolutions de notre propre approche afin de parvenir à la stabilité, a-t-il dit. Je reste optimiste sur le fait que nous pouvons stabiliser l'Irak.»

Il a également assuré que le niveau de violences avait baissé: «Je ne dirais pas que nous avons franchi un tournant dans ce domaine, mais [la situation] n'est plus aussi mauvaise qu'en août.»

Agence France-Presse et Reuters

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courrier abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390